

Programme d'actions

II. Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

PILIER	Axes stratégiques du contrat cadre	Objectifs opérationnels du contrat cadre	Fiches actions	Intitulés des fiches actions
II. Cadre de vie et renouvellement urbain	Axe 1 L'optimisation de la production de logements pour répondre aux besoins et équilibrer les peuplements	1.1 Produire une offre diversifiée de logements privés, publics et adaptée aux besoins et capacités de chacun, prenant appui sur l'investissement privé, mais aussi une offre adaptée aux besoins de chacun,	1.1.1	Produire une offre de logements diversifiés
			1.1.2	Produire ou adapter les logements en fonction des besoins
		1.2 Poursuivre les actions de requalification, reconquête et reconversion du parc de logements dégradés dans le cœur historique de Perpignan et celui des autres communes de l'Agglomération,	1.2.1	Optimiser les procédures et les dispositifs opérationnels existants sur la lutte contre l'habitat indigne
	Axe 2 Des quartiers attractifs, bénéficiant d'équipements et proposant un cadre de vie apaisé et sécurisé	1.3 Développer une politique intercommunale de peuplement, pour élargir les opportunités de mobilité résidentielle,	1.2.2	Lever les freins et les points de blocage sur la lutte contre l'habitat indigne
			1.3.1	Les outils de gestion de la politique d'équilibre de peuplement
		1.3.2	Mission d'appui à l'élaboration d'une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale et détermination de l'impact sur les quartiers prioritaires	
		2.1 Assurer la tranquillité publique comme un préalable	2.1.1	Evaluation des conditions de mise en place d'action de médiation dans les transports en commun
			2.2.1	Développement d'équipements en faveur de l'économie résidentielle et de l'emploi
		2.2 Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle du quartier pour permettre la rencontre entre habitants	2.3.1	Développement d'équipements structurants en faveur de la cohésion sociale
			2.3.2	Développement d'aménagement pour désenclaver les quartiers prioritaires et renforcer leur attractivité
			2.3.3	Création d'une antenne de l'université en centre-ville
		2.3 Développer l'offre d'équipements structurants dans les QPV, et s'assurer de leur rayonnement à l'échelle de la ville et de l'agglomération tout en veillant à leur attachement dans les quartiers	2.4.1	Accompagner la réalisation de diagnostic et d'audit énergétique
2.4.2	Réaliser des travaux de rénovation énergétique des logements			
2.4.3	Informier et communiquer sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et sensibiliser les ménages à la gestion économe des flux de leur logement et aux éco-gestes			
2.4 Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'appropriation des équipements BBC	2.5.1	Analyser les besoins et planifier la mobilité des quartiers prioritaires à travers le PDU2		
	2.5.2	Optimiser le réseau TC et conforter son accessibilité pour les habitants des quartiers prioritaires		
	2.5.3	Manager la mobilité des habitants des quartiers prioritaires par les Nouveaux Services à la Mobilité (NSM)		
	2.5.4	Sécuriser et apaiser la mobilité des habitants des quartiers PV		
Axe 3 La gestion urbaine de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble et d'attractivité	3.1 Renforcer et coordonner les acteurs de la gestion des espaces publics	3.1.1	Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB	
	3.2 Intégrer dès la phase d'étude l'expertise d'usage des habitants et les enjeux de gestion	3.2.1	Marche exploratoire	
	3.3 Graduer les projets de gestion urbaine selon les quartiers, sur la base d'un partenariat territorialisé ancré dans la proximité (centres sociaux, mairies de quartier, bailleurs...) et qui s'appuie sur l'investissement des habitants	3.3.1	Coordonnateur GUP	
	3.4 Territorialiser le CLSPD et mieux articuler prévention de la délinquance et tranquillité publique	3.4.1	Développement du Travail d'Intérêt Général	
		3.4.2	Communication active et pédagogique autour des sanctions prises à l'encontre des auteurs de faits de délinquance	
		3.4.3	Parcours citoyenneté	
		3.4.4	ACTION DE PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (Centre loisirs Jeunesse de la Police nationale)	
		3.4.5	Amélioration des liens police population dans les quartiers politique de la ville (QPV)	
		3.4.6	Sensibilisation des professionnels concernant les questions de santé mentale et d'addiction	
3.4.7		Coordonnateur du CLSPD		

Axe stratégique 1: L'optimisation de la production de logements pour répondre aux besoins et équilibrer les peuplements

Objectif opérationnel n°1-1: Produire une offre diversifiée de logements privés, publics et adaptée aux besoins et capacités de chacun, prenant appui sur l'investissement privé, mais aussi une offre adaptée aux besoins de chacun,

Fiche action n° 1-1-1	Intitulé de l'action : Produire une offre de logements diversifiés
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – GESTION DELEGUEE DES AIDES A LA PIERRE – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN- OPAH-RU

Diagnostic	<p>Les participants ont insisté sur l'importance d'assurer un certain nombre de prérequis, avant tout projet ambitieux de diversification de l'offre en logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tranquillité publique = délinquance et incivilités sont des marqueurs forts de ces quartiers, à tort ou à raison, largement relayés par la presse et la parole collective. - les avantages qu'offrent historiquement des secteurs densément urbanisés : une offre efficiente de mobilité, des équipements et des services accessibles et en nombre : offrant un choix élargi de prestations. <p>En matière de logements : poursuivre les actions menées pour diversifier la production de logements</p> <p>Des actions ont déjà été menées, permettant de diversifier les formes urbaines dans ces quartiers mais n'ont pas totalement aboutie. Elles n'ont pas permis de diversifier réellement le peuplement</p>
Objectif général	<p>Diversifier le produit « logement » dans les quartiers prioritaires du Vernet et du Centre ancien grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une politique de l'habitat équilibrée et différenciée • un changement de l'image des quartiers afin de les rendre plus attractifs
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les opérations (hors logement social) en secteur déjà urbanisé, en jouant sur l'ensemble des étapes de production d'un logement (maîtrise foncière, contraintes techniques, bilan d'opérations, stratégie commerciale) pour analyser les points de blocage et déterminer les outils à développer. - Faire revenir les ménages solvables et les investisseurs, en lien avec les actions liées à la prévention de la délinquance, à la gestion urbaine de proximité et à l'attractivité - Favoriser le parcours résidentiel entre les QPV et autres territoires
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une étude « Marchés immobiliers et intervention publique en faveur de la diversification des logements » qui précisera les possibilités de diversifier la production selon les profils (primo-accédants, jeunes, personnes âgées, investisseurs), sur la base d'une analyse de la demande et des bilans d'opérations des différents produits ciblés, afin de déterminer les leviers pour l'action publique. Un ZOOM particulier sera réalisé pour les quartiers en QPV et particulièrement le centre ville. - Constitution d'un ou plusieurs groupes techniques qui, sur la base du rendu de l'étude, feront des préconisations opérationnelles. - Développer un réel plan de marketing urbain, qui valorise positivement les programmes urbains et de développement des quartiers, mais aussi qui donne à voir une stratégie globale

	et de long terme, avec des opérations innovantes ou exemplaires, pour redonner envie d'investir, d'habiter les quartiers mais aussi, in fine, ramener de l'estime de soi chez les habitants eux-mêmes.
Territoire prioritaire concerné	Quartiers Centre ancien (NPNRU) et du Vernet
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : PMCA (Solidarités) Partenaires : Etat (DDTM), Ville de Perpignan (DHARU), Bailleurs sociaux, Fédération des Promoteurs Immobiliers, Caisse des Dépôts et Consignation, EPF PM, secteur bancaire
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : L'ensemble des partenaires associés Moyens financiers : Etude « Diversification de la production » (60 000€) : Dispositifs opérationnels : PMCA, Ville de Perpignan, EPF PM et LR, DDTM et CDC, tant sur la partie foncière qu'immobilière. ANRU sur NPNRU Moyens techniques : - Etude « Diversification de la production », Gestion déléguée, Fond d'intervention Logement, Fiches actions du PLH, Protocole d'intervention des EPF, Dispositifs de minoration foncière, conventions bailleurs, fonds d'aide pour le logement social
Calendrier de réalisation	Lancement de l'étude juin 2015 avec comité de suivi partenarial pour inscription des résultats au PLH modifié (objectifs, zonages, outils, moyens). Refonte des dispositifs d'aide et d'intervention : mi 2015 à mi 2016. NPNRU : 2016-2026 Lancement d'un plan de marketing global : à définir
Résultats attendus	Renforcer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires ciblés
Indicateurs de résultats	- nb de PSLA, logements intermédiaires, logements libres, logements spécifiques (personnes âgées ou étudiants) produits - bilans d'opérations - rythme de commercialisation - évolution du taux de logement social - rapport coût/bénéfice des subventions publiques consenties

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				0,2 ETP	0.5 ETP (1) 60 000 € 15 000 €		
	Crédits spécifiques	ANRU 7 500 €					

(1) : Perpignan Méditerranée sollicitera un cofinancement à hauteur de 50 % du montant pour l'étude auprès de l'ANRU dans le cadre du protocole NPRU et des EPF dans le cadre de la mise en place du protocole de partenariat avec ces deux structures

Fiche action n° 1-1-2	Intitulé de l'action : Produire ou adapter les logements en fonction des besoins
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – GESTION DELEGUEE DES AIDES A LA PIERRE – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Diagnostic	<p>Les 9 quartiers prioritaires se caractérisent par des revenus parmi les plus faibles du territoire communautaire. Or une concentration des ménages avec des difficultés financières dans un même périmètre conduit souvent à une stigmatisation du quartier. C'est pourquoi la première réponse à apporter en matière d'adaptation aux besoins, c'est une meilleure répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire communautaire, afin de permettre un rééquilibrage du taux de logements sociaux. Cet objectif du 1^{er} PLH a été atteint mais aujourd'hui il convient de poursuivre cet effort en mutualisant les objectifs de production de logement social issus de la loi SRU. C'est l'ambition de la modification du 2^{ème} PLH, lancée en décembre 2014.</p> <p>A cela s'ajoute la nécessité de mieux articuler les politiques de peuplement des réservataires, afin de préserver l'équilibre au sein de chaque programme de logements sociaux. C'est également un des objectifs du PLH, en lien avec la future Conférence Intercommunale du Logement et l'Accord de Peuplement (<i>lien fiche action n°1.3.1 et 1.3.2</i>)</p> <p>Par ailleurs un certain nombre de ménages, de par leur parcours ou suite à un accident de la vie, ont du mal à s'adapter au logement classique, qu'il soit social ou privé, souvent en collectif dans les quartiers prioritaires, qui implique un savoir-être, une pleine maîtrise de ses moyens physiques ou une vraie capacité à planifier ses dépenses.</p> <p>Ainsi, il existe différents types de dysfonctionnements qui nécessiteraient une prise en charge spécifique par la puissance publique. On peut les regrouper en deux grandes familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - celle qui regroupe une conception ou une adaptation du logement lié à une particularité physique ou à des modes de vie spécifiques : vieillissement, handicaps physiques, pathologies mentales ; - celle qui nécessite une réponse adaptée à une mauvaise appropriation du logement, à des nuisances pour le voisinage ou à des impayés chroniques, qui peuvent être dûs à une inadéquation entre les revenus et les loyers ou au manque de volonté du ménage. <p>Or ces ménages peuvent participer aux dysfonctionnements de certains programmes sociaux dans les quartiers prioritaires. De fait il peut être utile de concevoir un logement qui leur convienne d'avantage ou un accompagnement spécifique.</p> <p>Enfin, la question de la communauté gitane et de l'adaptation des logements à son mode de vie nécessite d'être vue globalement et non de manière sectorisée. C'est une problématique qui se retrouve dans plusieurs quartiers prioritaires mais aussi dans de nombreuses communes. Aussi, les participants proposent de créer un groupe de travail multi-partenarial autour des questions de logement, de scolarisation, de santé et d'insertion en faveur de la communauté gitane afin de partager les expériences à l'échelle communautaire et développer des projets innovants.</p> <p>Adaptation des logements sociaux et adaptation des logements en accession pour la réussir la mixité dans les QVP</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une production mutualisée de logements sociaux sur l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre de la modification du PLH et de sa déclinaison territoriale ; - Élaborer une stratégie communautaire en matière d'habitat adapté partagée par l'ensemble des acteurs. - Adapter l'offre de logements privés pour rendre - Faciliter l'accompagnement social des familles et la médiation avec les bailleurs sociaux (appropriation du logement, aider le public à sortir de son quartier pour réussir son parcours résidentiel)
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Concrétiser une expérience d'habitat adapté afin de lancer une dynamique ; - Développer des initiatives d'adaptation des logements ou d'accompagnement des publics dans les quartiers prioritaires qui soient innovantes ou expérimentales : colocation solidaire, habitat participatif, sous-location, baux glissants... - renforcer les partenariats entre institutions afin de fluidifier le suivi des familles dans le cadre d'une procédure de médiation et d'accompagnement liée au logement ;

Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail technique, en lien avec le bureau permanent du PDALPD et le comité technique du PLH afin d'identifier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le volume de ménages potentiellement concernés ; ○ La typologie des familles et les points de blocages, sur la base d'expériences remontées par les membres du groupe de travail ; ○ Définir les outils opérationnels existants, à la fois en terme de production (porteur de projet, repérage et maîtrise foncière, type de bâti, bilans d'opération) et d'accompagnement social (PLAI adaptés, MOUS, AVDL, ASLL, Opérateur subventionné, ...) ; ○ L'articulation avec les dispositifs AIVS et PSI <p>Sur la base de cet état des lieux, le groupe de travail doit proposer une stratégie d'action qui sera validée par le PDALPD et la Commission Habitat de Perpignan Méditerranée, instance de suivi du PLH, et la mettre en œuvre, ainsi qu'en assurer le suivi et le reporting pour favoriser sa duplication sur le territoire communautaire</p> <p>⇒ permettre de répondre aux Appels A Projets annuels sur les PLAI adaptés de l'Etat et poursuivre la dynamique en place avec le projet du Nouveau Logis.</p> • Renforcer la dimension « Habitat - Adaptation aux besoins » de l'appel à projet annuel du contrat de ville. <p>1. Mettre en place une convention de partenariat concernant l'accompagnement au logement des familles et de médiation avec les bailleurs sociaux et l'accompagnement de familles dans le parc privé (CAF...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de 33 PLAI sur le secteur du nouveau logis dans le cadre d'un appel à projet du ministère
Territoire prioritaire concerné	Tous, ainsi que l'ensemble du territoire communautaire
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : PMCA (Solidarités) Partenaires : Etat (DDCS et DDTM), Département (Pôle Logement), Ville de Perpignan (DHARU), Bailleurs sociaux, GIP FSL, CAF, EPF PM
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : L'ensemble des partenaires associés Moyens financiers : Droit commun pour le financement d'une production neuve ou l'adaptation de l'existant : Etat, PMCA, Communes, Département, GIP FSL, EPF PM. AAP du Ministère du Logement en faveur de l'habitat adapté (super PLAI). Crédits spécifiques pour les expérimentations liées à l'AAP Contrat de ville. Moyens techniques : - Gestion déléguée, Règlement du Fond d'intervention Logement, Fiches actions territorialisées du PLH, Protocole d'intervention des EPF, Dispositifs de minoration foncière, conventions avec les bailleurs, ...
Calendrier de réalisation	Constitution du groupe de travail en 2015 pour une 1 ^{ère} expérimentation 2015-2016 Prochain AAP Contrat de ville fin 2015.
Résultats attendus	Augmenter le taux de logements sociaux dans les autres communes et les autres quartiers de la ville de Perpignan, Adapté l'offre de logements aux besoins spécifiques
Indicateurs de résultats	- nb de super PLAI produits hors opération du Nouveaux Logis - nb de logements bénéficiant d'une démarche innovante de captation et/ou d'adaptation (sous-location, bail glissant, ...) - nb de ménages bénéficiant d'un accompagnement social dans le cadre de leur logement et d'une mesure de médiation dans le cadre de leur logement

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				0,1 ETP fonds d'aide pour le logement social 1 400 000 € (quartier nouveau logis)	0.1 ETP + 607 482 € (fonds d'intervention logement et financement réseau pour opération nouveau logis)		
	Crédits spécifiques	A définir en fonction des résultats du groupe de travail et du dimensionnement des projets					

Objectif opérationnel n°1-2: Poursuivre les actions de requalification, reconquête et reconversion du parc de logements dégradés dans le cœur historique de Perpignan et celui des autres communes de l'Agglomération,

Fiche action n° 1-2-1	Intitulé de l'action : Optimiser les procédures et les dispositifs opérationnels existants sur la lutte contre l'habitat indigne
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – GESTION DELEGUEE DES AIDES A LA PIERRE – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de maintenir l'intervention sur le parc privé en matière de lutte contre l'habitat indigne : potentiel existant avéré et prévenir la spirale de dégradation des logements. La paupérisation est forte sur ces quartiers sachant que l'utilisation des logements et les capacités d'entretien sur ces quartiers restent complexes. Spirale de dégradation de certains centres anciens notamment liée au processus de déclassification de ces derniers face au développement des logements neufs notamment en périphérie : ils ne sont plus en mesure d'être attractif face au neuf, et peuvent donc susciter un attrait pour des populations en difficulté. Baisse de l'attractivité des logements anciens à loyer équivalent au neuf pour une qualité moindre lorsque le marché immobilier est détendu. La non-prise en compte de la valeur patrimoniale du logement par les propriétaires bailleurs et le faible investissement ou mobilisation qui en découle sont à intégrer. - Déjà mobilisation et développement de nombreux outils par les partenaires, dont la ville de Perpignan sur son centre-ville et le quartier Gare, tant d'un point de vue coercitif qu'incitatif pour agir sur cette thématique. - Mais nécessité de s'interroger sur le maillage de ces dispositifs et des interventions partagées en parallèle de l'expérimentation de nouveaux outils pour essayer de répondre à l'ensemble des situations et ce, dans un objectif de traitement d'ensemble et d'interventions stratégiques.
Objectif général	Optimiser et mettre en œuvre une stratégie d'intervention globale en matière de lutte contre l'habitat indigne en se basant sur les actions déjà mises en place. Poursuivre les efforts déjà engagés sur Perpignan
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Articuler les actions déjà en place ou connues sur la lutte contre l'habitat indigne - Définir et expérimenter les autres process déclinables sur la lutte contre l'habitat indigne

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une étude « Marchés immobiliers et intervention publique en faveur de la diversification des logements » qui précisera les possibilités de diversifier la production selon les profils (primo-accédants, jeunes, personnes âgées, investisseurs), sur la base d'une analyse de la demande et des bilans d'opérations des différents produits ciblés, afin de déterminer les leviers pour l'action publique. Cette étude intégrera la question du renouvellement urbain. - Un ZOOM particulier sera réalisé pour les quartiers en QPV et particulièrement le Centre Ville
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une étude « Marchés immobiliers et intervention publique en faveur de la diversification des logements » qui précisera les possibilités de diversifier la production selon les profils (primo-accédants, jeunes, personnes âgées, investisseurs), sur la base d'une analyse de la demande et des bilans d'opérations des différents produits ciblés, afin de déterminer les leviers pour l'action publique. Cette étude intégrera la question du renouvellement urbain. <p>Constitution d'un groupe technique qui, sur la base du rendu de l'étude, feront des préconisations opérationnelles. La composition du groupe ainsi que les travaux du groupe iront abonder les travaux déjà mis en place par le PDALPD et le PDLHI, portant notamment sur :</p> <p>L'intensification et la coordination des outils opérationnels déjà mis en place : incitatifs (OPAH-RU et PIG) et coercitifs (RHI et ORI,..)</p> <p>La coordination entre des outils opérationnels, d'accompagnement et financiers dans les opérations menées et à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et planifier les expérimentations à mettre en œuvre : Déclaration / autorisation de louer (définition de secteurs, des publics visés après parution des décrets) <p>Auto-réhabilitation encadrée au sens de l'Anah</p> <p>Déploiement des baux à réhabilitation</p> <p>Appui sur les protocoles avec les EPF sur la mobilisation du foncier en centre ancien</p> <p>Actions sur les copropriétés fragiles (cf. étude lancée par l'Agglo sur les copropriétés) : mise en place d'un observatoire de veille locale, propositions d'actions opérationnelles (volet copropriétés en opération programmée, POPAC intercommunal, ORCOD,..)</p> <p>Actions de formation et d'information sur la valeur patrimoniale et la lutte contre l'habitat indigne</p> <p>Sensibilisation des opérateurs des dispositifs AIVS/PSI/IML/AVDL et les Agences immobilières via l'ADIL</p> <p>Formation des mandataires judiciaires à protection des majeurs</p>
Territoire prioritaire concerné	Quartiers QPV sur la ville de Perpignan et centres anciens des communes de Perpignan Méditerranée
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : PMCA (Solidarités) et Ville de Perpignan (SCHS, DHARU, Gestion immobilière) Partenaires : Etat (DDTM, Anah), ARS, CAF, communes de l'Agglo, Département, Bailleurs sociaux, CSPI, Syndics, Caisse des Dépôts et Consignation, EPFL PM, EPF LR, opérateurs des opérations programmées, ADIL, associations pour la réalisation des BAR
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : L'ensemble des partenaires associés. L'étude sera pilotée par Perpignan Méditerranée par le biais de la Direction des Solidarités. Moyens financiers : Dispositifs opérationnels : PMCA, Ville de Perpignan, autres communes concernées, EPF, DDTM et CDC, tant sur la partie foncière qu'immobilière. ANRU sur NPNRU

	Moyens techniques : Anah, Gestion déléguée, Fonds d'intervention Logement, Fonds d'aide au logement, Fiches actions du PLH, Protocole d'intervention des EPF, Dispositifs opérationnels (OPAH-RU, PIG) avec si nécessaire volet copropriétés
Calendrier de réalisation	Lancement de l'étude juin 2015 pour inscription des résultats au PLH modifié (objectifs, zonages, outils, moyens). Lancement du groupe de suivi en cours d'étude et à l'issue de l'étude
Résultats attendus	Renforcer l'action concertée et coordonnée sur la lutte contre l'habitat indigne
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de procédures coercitives mises en place en lien avec le nombre de logements financés en opérations programmées - nombre de procédures d'aménagement réalisées avec le nombre et la qualification des logements produits - nombre de levées d'insalubrité/péril - nombre travaux d'office - bilans d'opérations programmées et procédures d'aménagement - rapport coût/bénéfice des subventions publiques consenties - expérimentation sur les BAR et auto-réhabilitation - nombre de formations et actions de sensibilisation

	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA (1)	CD	CAF	Autres partenaires
Coût de l'action			1 ETP + 500 000 € en fonctionnement (crédits FALS)+ ingénierie OPAH-RU+ 1 041 258 € d'investissement	0,5 ETP + crédits FIL + Ingénierie PIG (450 000 €/an) + 80 000 € pour étude copro			
	Crédits spécifiques						

(1) : Perpignan Méditerranée sollicitera un cofinancement auprès des EPF pour l'étude dans le cadre de la mise en place du protocole de partenariat

Fiche action n° 1-2-2	Intitulé de l'action : Lever les freins et les points de blocage sur la lutte contre l'habitat indigne
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – GESTION DELEGUEE DES AIDES A LA PIERRE – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN- OPAH-RU

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs points de blocage ont été identifiés par les partenaires en réunion, au-delà des aspects opérationnels de lutte contre l'habitat indigne. Les 2 points prioritaires sont liés à l'accompagnement et au financement (reste à charge pour l'utilisateur). - L'Etat a souhaité qu'un groupe de travail issu du PDALPD se mobilise sur l'accompagnement des familles sous l'angle « analyse des cas complexes ». Cette demande est dans l'optique de lever un frein à la réalisation de travaux d'un logement occupé. Les travaux d'analyse et de réflexion sont en cours.
-------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires font aussi état de la capacité à financer un programme de travaux souvent conséquents par les propriétaires. L'inadéquation des coûts de travaux et des financements mobilisables est un frein, mais aussi celui du reste à charge. - Si des subventions ont été obtenues, les règles de mise en paiement font que les travaux doivent être réalisés et payés avant de solliciter les paiements de subventions. La capacité à financer des propriétaires ne permet souvent pas de faire l'avance des travaux et donc contribue au blocage de la réalisation des travaux bloquant le démarrage.
Objectif général	Contribuer à lever les freins à la réalisation des travaux de sortie de l'habitat indigne des cas complexes, notamment pour les cas complexes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des solutions adaptées à mettre en place sur l'accompagnement social selon les types de blocage constatés et maximiser le travail collaboratif - Améliorer le montage financier avec la notion de reste à charge, comme effet déclencheur des travaux
Description de l'action et du public	<p>Proposer des outils opérationnels afin de favoriser la prise en compte des situations complexes dans le cadre des procédures d'habitat indigne (travaux relatifs au groupe PDLHI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui de la démarche sur les travaux du PDALPD et du PDLHI lorsque ceux-ci seront finalisés : Appui à la définition d'une grille des cas complexes Mise en place d'une instance collaborative des cas complexes Rédaction d'un document récapitulatif des différents modes d'accompagnement dans le cadre des procédures de lutte contre l'habitat indigne - Poursuite des actions menées dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire : lutte contre les marchands de sommeil - Constitution d'un groupe de travail sur le volet financier, effet déclencheur de la réalisation des travaux. Il devra répondre aux points suivants : Mobilisation des aides et des crédits disponibles en fonction des différents profils (Fonds d'aide pour le relogement d'urgence dit FARU) Réponses à la question du reste à charge avec l'expérimentation du micro-crédit, du partenariat Anah/ Banque Postale sur les dossiers Anah (antérieurement le champ d'intervention de FDI SACCICCAP), du tiers financement, du fonds social - Appui sur les dispositifs incitatifs en direction du propriétaire occupant ou bailleur que sont les opérations programmées d'habitat (OPAH-RU, PIG) et la plateforme locale de rénovation énergétique pour les publics hors Anah quand elle sera mise en place et définie. Cette plateforme vise essentiellement les travaux de rénovation énergétique mais elle peut aussi intégrer des travaux embarqués (cf. fiche action « plateforme » de l'axe Habitat – Cadre de vie).
Territoire prioritaire concerné	Territoire de Perpignan Méditerranée : Centre Ville et Gare pour la Ville de Perpignan et centres anciens des communes de Perpignan Méditerranée
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : PMCA (Solidarités)</p> <p>Partenaires : Etat (DDTM, Anah, DDCS), Ville de Perpignan, ARS, communes de l'Agglo, CAF, Caisse des Dépôts et Consignation, Département, FSL, financeurs des actions travaux, organismes bancaires, opérateurs des opérations programmées, justice</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : L'ensemble des partenaires associés.</p> <p>Moyens financiers : Dispositifs opérationnels : PMCA, Ville de Perpignan, Ville de Perpignan et les autres communes, FSL, Anah, FART, FARU, autres financeurs</p>

	Moyens techniques : Anah, Gestion déléguée, Fiches actions du PLH, Dispositifs opérationnels (OPAH-RU, PIG) avec si nécessaire volet copropriétés, FSL
Calendrier de réalisation	Rendu du travail du groupe PDALPD pour dernier semestre 2015 avec phasage des productions Lancement du groupe de travail sur le volet financier dernier semestre 2015
Résultats attendus	Renforcer l'action concertée et débloquent les situations complexes sur la lutte contre l'habitat indigne
Indicateurs de résultats	-- taux de solutions trouvées par rapport au volume de cas complexes - taux de réalisations de travaux par rapport au volume de cas complexes - bilans d'opérations programmées - montant des financements obtenus

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques			0,2 ETP	0,2 ETP		

Objectif opérationnel n°1-3: Développer une politique d'équilibre de peuplement intercommunale pour élargir les opportunités de mobilité résidentielle

Fiche action n° 1-3-1	Intitulé de l'action : Les outils de gestion de la politique d'équilibre de peuplement
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – GESTION DELEGUEE DES AIDES A LA PIERRE – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Diagnostic - contexte	<p>Les 9 quartiers prioritaires se caractérisent par des revenus parmi les plus faibles du territoire communautaire. Or une concentration des ménages avec des difficultés financières et sociales dans un même périmètre conduit souvent à une stigmatisation du quartier.</p> <p>La localisation du parc du principal bailleur sur le territoire de la ville de Perpignan (OPH PM) laisse apparaître que 60 % de son parc est situé en quartier prioritaire.</p> <p>Dès lors, des questionnements se font jour dans le cadre des processus de relogement des publics prioritaires.</p> <p>Il ressort de l'analyse des services de l'Etat en charge du contingent préfectoral le bilan suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'OPH Perpignan Méditerranée : 112 propositions en ZUS (dont 15 DALO) qui ont débouché sur 72 baux signés en ZUS (dont 4 DALO) ; • sur l'ensemble des quartiers prioritaires, 149 propositions (dont 19 DALO) qui ont abouti à la signature de 87 baux (dont 7 DALO) soit 58 % des relogements de publics prioritaires réalisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
------------------------------	--

Ces données doivent être croisées avec le profil des demandeurs de logements sociaux en cours sur le territoire de Perpignan Méditerranée CA au 31/12/2014 (données Infocentre):

- une forte proportion de célibataires: 35,68% suivi par les personnes mariées (25,53%);
- les tranches d'âge: de 25 à 49 ans (58,71%)
- des ménages composés principalement d'une personne (38,15%), de 2 (25,67%) voire de 3 personnes (16,77%)
- 10,99% de demandes émanant d'étrangers hors Union européenne contre 4,59% d'étrangers de l'UE
- une proportion importante de chômeurs (15,11%)
- 69,37% de personnes relevant de PLAI

- la 1ère ressource reste le RSA (19,06%)

- une écrasante majorité de ménages de la tranche de revenus mensuels de 500 à 999€ (29,68%): une moyenne de 1 230€ par mois par ménage et de 790€ par unité de consommation

- des T3 et des T2 majoritairement recherchés (respectivement 36,81% et 27,64%);

- 28,08% de ménages déjà locataires HLM (soit plus du quart) et 5,39% en structure d'hébergement et sous-location ou logement temporaire;

- 17,64% motivant leur demande par un loyer trop élevé, 17% par l'absence de logement en propre et 14,49% par un logement trop petit;

- 17,82% attendant depuis plus de 2 ans un logement social contre 61,43% en attente depuis moins d'un an.

- 69,81% de demandes dans les Pyrénées-Orientales correspondent en 1er choix au territoire de PMCA: principalement Perpignan représente 36,92% des demandes en 1er choix du département suivies de Cabestany (3,85%), Saint-Estève, (3,42%), Canet (3,29%).

Compte tenu du profil des demandeurs, il semble indispensable d'étudier la question des re-logements à l'échelle de l'ensemble des attributions afin d'avoir une vision globale de la situation notamment pour les logements neufs livrés qui sont construits en dehors des quartiers prioritaires et qui doivent être davantage mobilisés, mais aussi dans le parc ancien dont certains quartiers doivent être rendus plus attractifs.

La réponse à cet état de fait passe par l'articulation d'une politique de production rééquilibrée à l'échelle du territoire communautaire, et c'était l'ambition du premier PLH de Perpignan Méditerranée, avec une politique de peuplement équilibrée des réservataires, afin de préserver l'équilibre au sein de chaque programme de logements sociaux.

La loi ALUR et plus particulièrement son article 97 confie aux EPCI la gouvernance conjointe avec l'Etat de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat qu'ils sont eux-mêmes amenés à définir sur leur territoire.

En effet, l'échelle intercommunale sur les questions de stratégie d'équilibre de peuplement doit permettre à chaque acteur intervenant (Etat, communes, bailleurs...) dans le processus de dépasser ses propres logiques et ainsi favoriser la mise en œuvre d'une stratégie globale favorisant une mixité sociale équilibrée.

Les dispositions de l'article 97 de la loi ALUR s'articulent avec les mesures prévues par l'article 8 de la loi LAMY relative à la politique de la ville.

Dans ce cadre, Perpignan Méditerranée et l'Etat devront créer une conférence intercommunale du logement qui aura pour mission notamment d'élaborer la convention de relogement

	<p>prévue dans le cadre de la politique de la ville.</p> <p>La mission d'appui que souhaite mettre en place Perpignan Méditerranée dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie intercommunale permettra d'analyser précisément les différents phénomènes de concentration de public défavorisé et à très faibles ressources (notamment en-dessous du seuil de pauvreté) dans certains quartiers prioritaires. De plus, le diagnostic sera complété par l'analyse des documents stratégiques de Perpignan Méditerranée, des bailleurs sociaux et de l'Etat.</p> <p>De plus, les actions menées dans le cadre de la diversification de l'offre de l'habitat viendront alimenter la réflexion et la mise en œuvre d'une stratégie équilibrée de peuplement.</p>
Objectif général	Mettre en œuvre une stratégie de peuplement équilibrée par le biais des modalités d'attribution LLS favorisant la mixité sociale
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Conférence Intercommunale du Logement • Elaboration de la convention de relogement dans le cadre du contrat de ville
Description de l'action et du public	<p>Perpignan Méditerranée appuiera sa démarche et sa stratégie d'équilibre de peuplement sur le Programme Local de l'Habitat, les Conventions d'utilités Sociales, les plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux, sur les conventions de relogement signées entre l'Etat et les bailleurs sociaux. Une mission d'appui permettant la définition de la stratégie d'équilibre de peuplement sera également lancée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La conférence Intercommunale du Logement</u> : Comme le prévoit la réglementation et sur les bases l'article L441.1.5 du CCH, Perpignan Méditerranée et l'Etat vont créer une conférence intercommunale du logement. <p>Cette conférence aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'adopter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire communautaire ▪ Les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes déclarées prioritaires dans le futur accord collectif intercommunal et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain ▪ Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation. ○ Elaborer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la convention prévue dans le cadre de l'article 8 de la loi LAMY pour fin 2015 : Cette convention qui aura en sus des objectifs à prendre en compte dans le cadre des attributions de logements et de mutation précisera : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain • Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ○ Suivre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place du plan partenarial de la gestion et de la demande de logement social et d'information des demandeurs

	<p>parallèlement à un dispositif de gestion partagée et à la création d'un service d'information et d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La convention spécifique de relogement au titre du contrat de ville : Cette convention élaborée dans le cadre intercommunal doit :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre de peuplement entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville ▪ Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ; ▪ Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.
Territoire prioritaire concerné	L'ensemble du territoire communautaire ainsi qu'un focus spécifique sur les neufs quartiers prioritaires du contrat de ville
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilote : Perpignan Méditerranée et Etat (DDCS et DDTM)</p> <p>Partenaires associés : bailleurs sociaux, communes membres dont la ville de Perpignan, le Département, action logement</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Moyens Humains</u> : L'ensemble des partenaires associés • <u>Moyens financiers</u> : Financement de l'étude de stratégie d'équilibre de peuplement par PMCA
Calendrier de réalisation	<p>Création de la Conférence Intercommunale du Logement en juillet 2015</p> <p>Elaboration et signature de la convention prévue à l'article 8 de la loi LAMY en décembre 2015</p>
Résultats attendus	Renforcer la mixité sociale et l'équilibre de peuplement dans les quartiers prioritaires
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des délais réglementaires pour la mise en place des outils • Nombre et taux de relogement des publics prioritaires et défavorisés dans les quartiers prioritaires par bailleur social • Nombre et taux de relogement des publics prioritaires et défavorisés dans les quartiers prioritaires par bailleur social dans les logements neufs livrés hors quartiers prioritaires • Une cartographie des relogements sur le territoire intercommunal dans le parc neuf et ancien à partir d'un système d'information commun à l'ensemble des bailleurs sociaux

Coût de l'action 50 000 € HT	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA (1)	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques	25 000 € (ANRU)			1 ETP + 25 000 € HT pour étude peuplement		

(1) : ANRU co-finance à hauteur de 50 % le montant de l'étude peuplements dans le cadre du protocole NPRU

Participation des habitants/société civile

Projet de convention soumis à la consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Prise en compte des enjeux transversaux : jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations

Prise en compte des critères légaux de priorité d'attribution de logements sociaux (article L. 441-1 du Code de la construction et de l'habitation):

- les personnes en situation de handicap ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- les personnes justifiant de violences au sein du couple ou entre partenaires
- Réflexion à conduire dans le cadre des résidences dites intergénérationnelles sur les attributions de logements sociaux faites aux jeunes et aux personnes âgées (principe de non-discrimination fondée sur l'âge)

Fiche action n° 1-3-2	Intitulé de l'action : Mission d'appui à l'élaboration d'une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale et détermination de l'impact sur les quartiers prioritaires
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – GESTION DELEGUEE DES AIDES A LA PIERRE – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Diagnostic - contexte	<p>La mise en œuvre d'une stratégie d'équilibre de peuplement communautaire est une démarche qui se situe à la croisée des différentes politiques publiques communautaires et communales.</p> <p>Celle-ci devra s'appuyer sur le projet de territoire de l'agglomération et les projets urbains et sociaux des communes. Avant de déterminer les orientations de cette stratégie et les leviers qui concourent à sa mise en œuvre, il faut répondre à la question suivante : Quel peuplement équilibré pour quelle mixité sociale ?</p> <p>La question du peuplement ne doit pas être limitée aux seuls publics prioritaires, mais elle doit être abordée de façon plus large : pour l'ensemble des habitants du territoire communautaire.</p> <p>De plus, le peuplement est tributaire de l'attractivité des territoires. De ce fait, il faut regarder cette question par le prisme de l'urbain, de l'habitat au sens large, des équipements et services, de la sécurité, de la desserte en transport des secteurs.....</p> <p>En effet, la stratégie d'équilibre de peuplement doit s'élaborer en cohérence avec les différentes politiques publiques et s'articuler avec l'ensemble des dispositifs qui y concourent : à titre d'exemple : la gestion urbaine de proximité, la prévention de la délinquance par le biais du Contrat Local de Prévention de la Délinquance, la carte scolaire et l'implantation des établissements scolaires notamment les collèges, la politique de transport en commun, la politique de l'habitat pour la diversification des produits.....</p> <p>En ce qui concerne le territoire de Perpignan Méditerranée, la stratégie de production de l'habitat portée par le PLH avec notamment un rééquilibrage de la production LLS entre la ville centre et les autres communes, les actions prévues au titre du contrat de ville et du projet NPRU présent sur la ville centre : Perpignan,</p>
------------------------------	---

	<p>imposent que la politique de peuplement réponde à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher un équilibre et selon les territoires : « réparer, prévenir, développer » • Accompagner les habitants dans leur diversité • Promouvoir l'attractivité des communes et des quartiers
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Appui méthodologique en matière de définition d'une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale et ses impacts sur les quartiers prioritaires
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et mission d'appui à Perpignan Méditerranée dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie
Description de l'action et du public	<p>L'étude lancée dans le cadre d'un marché public. L'ensemble des acteurs du contrat de ville ainsi que l'ensemble des communes membres seront associés à la démarche. Celle-ci est décomposée en trois phases et poursuit les objectifs définis ci-dessous :</p> <p><u>Phase 1</u> : Définition et mesure du phénomène de concentration: diagnostic</p> <p>- Description : Animation du groupe de travail « logement et peuplement » du contrat de ville et du groupe de travail « stratégie de peuplement » du PLH afin de définir les indicateurs à prendre en compte et à partager :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ indicateurs de revenus, ○ indicateurs sociaux, ○ équipement... ○ taux LLS ○ occupation sociale ○ qualité du bâti... <p>L'objectif de cette phase est d'obtenir un partage d'indicateurs finalisés ; des difficultés rencontrées et des solutions trouvées.</p> <p>- Indicateurs de résultat : Réunions de travail tenues Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville et à la conférence intercommunale du logement par Perpignan Méditerranée</p> <p>- Livrable : Bilan rapport d'étape comportant notamment les indicateurs partagés. Cartographie sur la base des indicateurs des secteurs suivants la typologie suivantes : territoires : « réparer, prévenir, développer » avec un focus spécifique sur la ville de Perpignan</p> <p><u>Phase 2</u> : Elaboration de la stratégie territorialisée de peuplement:</p> <p>- Description : Poser les principes de la politique de peuplement et d'attribution des logements à l'échelle communautaire et communale Axes et objectifs territorialisés à atteindre pour un rééquilibrage entre commune de l'agglomération (avec échelle de temps). Un focus sur la ville de Perpignan devra être fait afin de fixer des objectifs de territorialisés infra communal : articulation entre les quartiers prioritaires et le reste de la commune notamment Analyse des relogements prioritaires Cette phase doit permettre l'élaboration d'une charte de peuplement et une meilleure coordination de la maîtrise des attributions par les pouvoirs publics</p>
Description de l'action	- Indicateurs de résultat :

et du public	<p>Production annuelle RP et LLS sur chaque commune Typologie des familles ayant fait l'objet d'une attribution de logement et en attente Suivi des relogements prioritaires</p> <p>- Livrable : -Analyse des moyens nécessaires en termes d'accompagnement des familles dans le cadre des relogements prioritaires -Analyse des conditions en termes d'attractivité pour mettre en œuvre une stratégie de peuplement diversifiée et favorisant la mixité au niveau de l'agglomération et de la ville centre -Cartographie des zones à enjeux – tableaux de bord de suivi des indicateurs des objectifs territorialisés</p> <p><u>Phase 3</u> : Mise en place des outils opérationnels de la stratégie de peuplement :</p> <p>- Description : - Élaborer, partager et mettre en pratique le savoir-faire et les outils opérationnels pour faciliter la mise en œuvre par les bailleurs de la stratégie de peuplement. - Élaborer le projet de convention intercommunale prévu au titre de l'article 8 de la loi LAMY - Élaborer le projet d'accord collectif intercommunal</p> <p>L'objectif de cette phase est d'aboutir à l'élaboration d'un guide des procédures et bonnes pratiques.</p> <p>- Indicateurs de résultat : Réunions de travail tenues. Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville et à la conférence intercommunale du logement par Perpignan Méditerranée</p> <p>- Livrable : Projet de convention intercommunal au titre de l'article 8 de la loi LAMY Projet d'accord collectif intercommunal Guide des procédures, boîte à outils d'appropriation collective assortie des outils financiers mobilisables</p>
2Territoire prioritaire concerné	L'ensemble du territoire communautaire ainsi qu'un focus spécifique sur les neufs quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	Pilote : Perpignan Méditerranée Partenaires associées : Etat (DDCS et DDTM), bailleurs sociaux, communes membres dont la ville de Perpignan
Moyens humains, financiers et techniques	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Moyens Humains</u> : l'Etude sera pilotée par Perpignan Méditerranée par le biais de la direction des solidarités ● <u>Moyens financiers</u> : Budget principal de Perpignan Méditerranée Sollicitation d'une subvention ANRU
Calendrier de réalisation	De juin 2015 à décembre 2015 du fait procédure de marché. 6 mois d'étude prévus
Résultats attendus	Projet de charte d'équilibre de peuplement et d'accord collectif intercommunale
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions Tenue des délais réglementaires Réalisation de l'étude

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA (1)	CD	CAF	Autres partenaires
						0,5 ETP + 25 000 HT pour étude peuplement	

50 000 € HT							
	Crédits spécifiques	25 000 €					

(1) : Perpignan Méditerranée sollicitera un cofinancement à hauteur de 50 % du montant pour l'étude peuplement auprès de l'ANRU dans le cadre du protocole NPRU

Participation des habitants/société civile

Etude soumise à la consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Prise en compte des enjeux transversaux : jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations

Prise en compte pour la réalisation de l'étude des critères légaux de priorité d'attribution de logements sociaux (article L. 441-1 du Code de la construction et de l'habitation)

- les personnes en situation de handicap ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- les personnes justifiant de violences au sein du couple ou entre partenaires
- Réflexion à conduire dans le cadre des résidences dites intergénérationnelles sur les attributions de logements sociaux faites aux jeunes et aux personnes âgées (principe de non-discrimination fondée sur l'âge)

Axe stratégique 2: Des quartiers attractifs, bénéficiant d'équipements et proposant un cadre de vie apaisé et sécurisé

Objectif opérationnel n°2-1: Assurer la tranquillité publique comme un préalable

Fiche action n°2-1-1	Intitulé de l'action : Evaluation des conditions de mise en place d'action de médiation dans les transports en commun
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Contrat Local de Sécurité Transport

Diagnostic	<p>La sécurisation dans les transports en commun est un objectif majeur pour l'Etat, la ville de Perpignan, Perpignan Méditerranée en tant qu'autorité organisatrice et le gestionnaire du réseau.</p> <p>Un nombre important d'incivilité dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, plus particulièrement dans le secteur du Bas Vernet, ont amené le délégataire du réseau à suspendre à plusieurs reprises la déserte des secteurs.</p> <p>Un contrat de sécurité local transport a été signé le 7 janvier 2015 entre l'Etat, le procureur de la république, Perpignan Méditerranée, la ville de Perpignan, la CFTPM. L'objectif de ce contrat de sécurité est d'organiser et d'optimiser la coordination sur la question de la sécurisation dans les transports en commun.</p> <p>Le développement d'une action de médiation, en complément des actions déjà menées en ce sens par le délégataire, peut être complémentaire du dispositif prévu au titre du contrat local de sécurité transport.</p>
Objectif général	Apaiser la desserte en transport en commun dans les quartiers prioritaires
Objectif opérationnel	Diagnostiquer les besoins de médiation dans les TC et déployer les actions de médiation adaptées
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - définition des besoins en termes de médiation - Mise en place d'actions de médiation sur la base de la définition des besoins : piste de réflexion : mise en place d'un poste d'adulte relais
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de la Ville de Perpignan avec un focus en 2015 – 2016 sur le quartier du Bas Vernet et de Vernet Salanque
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : Ville de Perpignan, Perpignan Méditerranée,</p> <p>Partenaires : Etat, CFTPM</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : L'ensemble des partenaires associés</p> <p>Moyens financiers : Financement potentiel d'un poste d'adulte relai</p> <p>Moyens techniques :</p>
Calendrier de réalisation	<p>Lancement définition des besoins dernier trimestre 2015</p> <p>Premières mesures de médiation : 1^{er} trimestre 2016</p>

Résultats attendus	- Apaiser les tensions et favoriser une desserte de qualité dans les quartiers prioritaires
Indicateurs de résultats	- Nombre interventions de médiation

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
					0.10 ETP		
	Crédits spécifiques						

Objectif opérationnel n°2-2: Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle du quartier pour permettre la rencontre entre habitants

Fiche action n° 2-2-1	Intitulé de l'action : Développement d'équipements en faveur de l'économie résidentielle et de l'emploi
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Cf protocole de pré-figuration de l'ANRU

Diagnostic – contexte	<p>Les quartiers politiques de la Ville se caractérisent dans leur grande majorité par une économie résidentielle et de proximité à défaut de concentrer une offre d'activité rayonnante à l'échelle de la ville centre ou de l'agglomération. Certaines fois, des commerces spécialisés permettent d'attirer des clients extérieurs mais à la marge et concernent plus aisément le centre-ancien qui bénéficie de son propre rayonnement.</p> <p>Cette économie résidentielle a été fragilisée depuis plusieurs années, voyant le nombre de commerce diminuer, augmentant le nombre de vacance des locaux. Parmi certaines causes identifiées, la qualité des locaux est une des raisons de ce déclin de même que la concurrence des commerces de périphérie.</p>
Objectif général	Développer l'offre d'équipements structurants dans les QPV, et s'assurer de leur rayonnement à l'échelle de la ville et de l'agglomération tout en veillant à leur attache dans les quartiers et répondre ainsi à la clause des territoires les plus favorisés.
Objectif opérationnel	Il s'agit de renouveler l'offre de commerces et d'activités des quartiers prioritaires afin de garantir la diversité des fonctions, de renforcer l'attractivité des quartiers.
Description	Il est important d'agir en faveur de l'économie résidentielle en faveur des habitants des quartiers prioritaires mais également en faveur de l'emploi en créant des équipements dédiés à de l'activité commerciale ou tournée vers les jeunes entreprises pour compléter le volet emploi / insertion du contrat de Ville pour lesquels l'ensemble des partenaires (Agglomération, Chambres consulaires, Pôle emploi...) sont impliqués. Il s'agit également de lutter contre la vacance des locaux existants en encourageant les réinstallations de nouveaux commerces et services, notamment de proximité.
Territoire prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> Centre-ancien, Diagonale du Vernet – Nouveau Logis, Champ de mars, Saint

concerné	Assiscle-Gare,
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : Ville de Perpignan, PMCA, Etat • Pilotage opérationnel : Ville de Perpignan • Principaux partenaires associés : ANRU, Conseil Régional, Département, OPH PM, EPARECA, la CAF, l'ADEME, l'Atelier d'Urbanisme.
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outre le pilotage stratégique et opérationnel décrit ci-dessus, le pilotage des opérations sera conduit soit par PMCA ou la Ville de Perpignan, chacun en sa qualité de maître d'ouvrage. <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds ANRU • FEDER (ATI) • Budget municipal et communautaire • Droit commun (CAF, ADEME...)
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2016 jusqu'en 2025
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Reconquête des locaux commerciaux
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'opération développée et pérenniser • La diminution de la vacance commerciale

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			2 ETP	A définir			
	Crédits spécifiques	ANRU	Budget communal (montant précisé dans le cadre des futurs conventionnements partenariaux)				Sollicitation auprès du Feder

4/ Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Dans le cadre du NPNRU, une maison de projet sera créée et constituera le support de la participation des habitants. De même, les conseils citoyens seront associés aux projets afin de faire part de leur expertise d'usage.

Objectif opérationnel n°2-3: Développer l'offre d'équipements structurants dans les QPV, et s'assurer de leur rayonnement à l'échelle de la ville et de l'agglomération tout en veillant à leur attache dans les quartiers,

Fiche action n° 2-3-1	Intitulé de l'action : Développement d'équipements structurants en faveur de la cohésion sociale
------------------------------	---

Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Cf protocole de pré-figuration de l'ANRU

Diagnostic – contexte	<p>Les diagnostics développés dans le cadre de l'élaboration du contrat cadre ont permis d'inventorier les équipements structurants par quartier, témoignant ainsi d'un réel maillage dans bon nombre de champ (petite enfance, éducation, culturel, insertion, citoyenneté, administratif...). Les interventions entreprises depuis près de 10 ans, notamment dans le cadre du PNRU 1 ou des politiques de droit commun de chacun des partenaires, ont permis de compléter ou de renouveler l'offre, de la moderniser ou de l'adapter au regard des nouveaux enjeux.</p> <p>Toutefois, il peut être constaté que certains quartiers voient leur offre incomplète sur certains segments afin de répondre à l'ensemble des besoins des habitants.</p>
Objectif général	Développer l'offre d'équipements structurants dans les QPV, et s'assurer de leur rayonnement à l'échelle de la ville et de l'agglomération tout en veillant à leur attache dans les quartiers et répondre ainsi à la clause des territoires les plus favorisés.
Objectif opérationnel	Il s'agit de répondre aux besoins des habitants, des associations et des acteurs de proximité par la création ou la rénovation d'équipement.
Description	<p>Développer des équipements structurants doit permettre le développement de services adaptés aux besoins de la population, favoriser l'inclusion sociale tout en diversifiant les fonctions urbaines. Il s'agit d'intervenir au travers de la création ou du renouvellement d'équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociaux (centre social, jardins familiaux), • Petite enfance (pôle petite enfance), • Scolaires et éducatifs (groupe scolaire Jean Jacques Rousseau, Université...), • Culturels et touristiques (Musée d'art Rigaud, Itinéraires du savoir, l'espace touristique de la Cathédrale ...), • Sportifs (espaces sportifs de proximité, piscine, halle sportive...). <p>Toutefois, le développement de cette offre doit être appréhendée au regard des Projets de Renouvellement Urbain et de leurs objectifs d'intégration urbaine et de désenclavement qui recomposent la physionomie des quartiers dans leur globalité (habitat, cadre de vie, équipements...).</p>
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Centre-ancien, Diagonale du Vernet – Nouveau Logis, Champ de mars,
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : Ville de Perpignan, PMCA, Etat • Pilotage opérationnel : Ville de Perpignan • Principaux partenaires associés : ANRU, Conseil Régional, OPH PM, EPARECA, la CAF, l'ADEME, l'Atelier d'Urbanisme.
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outre le pilotage stratégique et opérationnel décrit ci-dessus, le pilotage des opérations sera conduit soit par PMCA ou la Ville de Perpignan, chacun en sa qualité de maître d'ouvrage. <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds ANRU • FEDER (ATI) • Budget municipal et communautaire

	<ul style="list-style-type: none"> • Droit commun (CAF, ADEME...)
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2016 jusqu'en 2025
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des équipements et mutualisation de leur utilisation
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • L'achèvement des opérations • Indicateurs de fréquentation et d'usages (adaptés par opération)

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				2,5 ETP	Cf fiche 2.3.3 université		
	Crédits spécifiques	ANRU	Budget communal (montant précisé dans le cadre des futurs conventions partenariales)				Sollicitation auprès du Feder

4/ Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Dans le cadre du NPNRU, une maison de projet sera créée et constituera le support de la participation des habitants. De même, les conseils citoyens seront associés aux projets afin de faire part de leur expertise d'usage.

Fiche action n° 2-3-2	Intitulé de l'action : Développement d'aménagement pour désenclaver les quartiers prioritaires et renforcer leur attractivité
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Cf protocole de pré-figuration ANRU

Diagnostic – contexte	<p>Les quartiers prioritaires se caractérisent très souvent par une physionomie de barres et d'espaces bâtis denses qui déséquilibrent le paysage urbain, encourageant leur évitement, leur enclavement et non leur traversée.</p> <p>Ils se caractérisent par des espaces refermés sur eux-mêmes, peu enclin à favoriser l'attractivité résidentielle et donc la mixité sociale au regard de cette disparité de physionomie urbaine avec les tissus urbains environnants composés le plus souvent de maison individuelle.</p> <p>Ce sentiment d'enclavement se voit renforcer par des espaces extérieurs déqualifiés, des liaisons internes bloquées, en opposition avec les quartiers pavillonnaire plus homogène.</p> <p>Les aménagements réalisés pendant près de 10 ans dans le cadre du PNRU1 démontrent les atouts d'une intervention en profondeur pouvant être mis en perspective avec la clause des</p>
------------------------------	---

	territoires les plus favorisés. Les espaces publics ont été redéfinis, des espaces sont devenus partagés quand certains en pieds d'immeubles ont été privatisés au bénéfice des habitants des logements collectifs. Le travail d'appropriation se poursuit toujours dans le cadre des programmes de gestion urbaine de proximité.
Objectif général	Développer l'offre d'équipements structurants dans les QPV, et s'assurer de leur rayonnement à l'échelle de la ville et de l'agglomération tout en veillant à leur attache dans les quartiers et répondre ainsi à la clause des territoires les plus favorisés.
Objectif opérationnel	Pour une meilleure lecture de la trame urbaine, répondre aux enjeux de désenclavement des quartiers prioritaires et de leurs connexions avec leurs environnements, il s'agit de retravailler l'espace public ou libéré par des démolitions.
Description	<p>Ainsi, l'appropriation de l'espace public des quartiers prioritaires, leur usage par les habitants et leur traversée par les riverains ne peuvent être encouragés que si ce sentiment d'urbanité apaisée est rétabli par des interventions adaptées.</p> <p>Dès que l'élaboration d'un projet global de réaménagement est permis, il apparaît nécessaire d'intervenir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le changement de physionomie des quartiers, • La qualité des espaces publics, leurs fonctions, • Les liaisons interquartier et les conditions d'accessibilité aux quartiers, • La sécurisation et la réappropriation des espaces publics, • L'exemplarité environnementale des opérations.
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Centre-ancien, Diagonale du Vernet – Nouveau Logis, Champ de mars, Saint Assisclé.
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : Ville de Perpignan, PMCA, Etat • Pilotage opérationnel : Ville de Perpignan • Principaux partenaires associés : ANRU, Conseil Régional, OPH PM, EPARECA, la CAF, l'ADEME, l'Atelier d'Urbanisme.
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outre le pilotage stratégique et opérationnel décrit ci-dessus, le pilotage des opérations sera conduit soit par PMCA ou la Ville de Perpignan, chacun en sa qualité de maître d'ouvrage. <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds ANRU • FEDER (ATI) • Budget municipal et communautaire • Droit commun (Département, CNDS, Agence de l'Eau...)
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2016 jusqu'en 2025
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des espaces publics des quartiers prioritaires devant faire l'objet d'un projet urbain intégré
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • L'achèvement des opérations • Indicateurs de fréquentation et d'usages (adaptés par opération)

	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
Coût de			2,5 ETP	A définir mais mettre			

l'action				intervention réseau + container			
	Crédits spécifiques	ANRU	Budget communal (montant précisé dans le cadre des futurs conventionneme nts partenariaux)				Sollicitation auprès du Feder

4/ Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Dans le cadre du NPNRU, une maison de projet sera créée et constituera le support de la participation des habitants. De même, les conseils citoyens seront associés aux projets afin de faire part de leur expertise d'usage.

Fiche action n° 2-3-3	Intitulé de l'action : Création d'une antenne de l'université en centre-ville
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic – contexte	<p>Les diagnostics développés dans le cadre de l'élaboration du contrat cadre ont permis d'inventorier les équipements structurants par quartier, témoignant ainsi d'un réel maillage dans bon nombre de champ (petite enfance, éducation, culturel, insertion, citoyenneté, administratif...). Les interventions entreprises depuis près de 10 ans, notamment dans le cadre du PNRU 1 ou des politiques de droit commun de chacun des partenaires, ont permis de compléter ou de renouveler l'offre, de la moderniser ou de l'adapter au regard des nouveaux enjeux, notamment en centre-ville.</p> <p>Néanmoins, l'enjeu de renouvellement urbain du centre ancien induit l'accueil d'équipement structurant d'envergure régionale pour réussir l'ambition du projet de l'agglomération afin de garantir l'attractivité de la ville centre, Perpignan.</p> <p>Ainsi, l'UPVD souhaite inscrire sa dynamique de développement en centre-ville afin d'accompagner la Ville et ses partenaire dans la reconquête du centre-ville.</p>
Objectif opérationnel	L'objectif est d'accompagner la reconquête du quartier Saint Jacques par la création d'un équipement structurant de rayonnement régional.
Description	<p>L'ambition de la Ville est de renouer avec ces racines universitaires historiques à travers la réalisation et la réhabilitation d'espace dédié au savoir. Le Campus Mailly s'articule autour de trois édifices dont l'ancienne université, le couvent Saint Sauveur et la création d'un îlot Font Nova sur la place de la fontaine Neuve.</p> <p>-</p> <p>Les éléments de programme retenus par l'Université Perpignan Via Domitia pour être accueillis sur ce site sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Présidence de l'université, - la Fondation de l'Université, - les Masters de droit et de patrimoine (le nombre d'étudiants est estimé à 500), - l'administration dédiée <p>Le projet consiste à :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - investir le bâtiment de l'ancienne université pour y accueillir les fonctions de décision et de représentation. - Réhabiliter et révéler l'ancien couvent St Sauveur en accueillant les fonctions pédagogiques des Masters concernés. - Créer un bâtiment neuf en extension de la médiathèque jouant un rôle d'articulation majeur entre les différents quartiers, accueillant la continuité des fonctions pédagogiques mais également un lieu de vie en RDC contribuant à animer la future place Fontaine neuve à réaménager. <p>Un lien physique entre ces deux derniers édifices (type passerelle) est envisagé afin de constituer un pôle universitaire unique, lui conférant, une grande lisibilité et par là même, une plus grande légitimité. Enfin l'architecture contemporaine de ce bâtiment neuf permettra d'instaurer et d'achever le dialogue avec l'architecture plus ancienne du lieu, déjà entamé par la médiathèque.</p>
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Centre-ancien
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : Ville de Perpignan et Université de Perpignan • Pilotage opérationnel : Ville de Perpignan • Principaux partenaires associés : PMCA, ANRU, Conseil Régional,
Moyens humains, financiers et techniques	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du campus : septembre 2017
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Campus Mailly • Reconquête du centre ancien par le retour des étudiants en centre-ville
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • L'achèvement de l'opération

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	Autres partenaires
			1 Md€	1 Md€	1 Md€	1 Md€	
	Crédits spécifiques	ANRU : 1 Md€					

Objectif opérationnel n°2-4: Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'appropriation des équipements BBC

Fiche action n° 2-4-1	Intitulé de l'action : Accompagner la réalisation de diagnostic et d'audit énergétique
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT CF Protocole de pré-figuration ANRU

Diagnostic – contexte	La précarité énergétique est une réalité qui touche bon nombre de ménage du parc privé et du parc social. Les demandes croissantes d'intervention du Fonds Solidarité Logement témoignent de cette difficulté croissante qui touche de nombreux ménages perpignans et
------------------------------	---

	<p>notamment des quartiers prioritaires.</p> <p>En effet, au regard des caractéristiques des logements peu ou pas isolés, les ménages doivent réaliser des économies pour se chauffer ou accroître la part des charges de gestion des flux dans leur budget. En chauffant peu, ces familles s'exposent à d'autres problèmes, notamment de santé. En chauffant trop, elle mettent en péril l'équilibre de leur budget avec un risque d'impayé.</p> <p>Par ailleurs, la feuille de route nationale pour la transition énergétique, déclinée au niveau local dans le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le PCET de Perpignan et PMCA, fixent des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables dans notre région. Cette transition concerne notamment le parc de logement locatif aidé.</p> <p>Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) répond à l'engagement du président de la République de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017, afin de faire diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020.</p> <p>La lutte contre la précarité énergétique doit être poursuivie dans le cadre du présent contrat de Ville dans la capacité d'identifier le patrimoine bâti pour lequel l'amélioration de la performance énergétique doit être engagée.</p>
Objectif opérationnel	Il s'agit de mieux connaître le patrimoine de logements des quartiers prioritaires en réalisant des audits, d'identifier ceux obsolètes afin de conduire à l'amélioration de la performance énergétique ou à utiliser des énergies renouvelables ou solidaires.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une étude sur les copropriétés à l'échelle des quartiers prioritaires avec des focus sur certaines typologies de copropriétés sur les axes lutte contre la précarité énergétique, copropriétés dégradées et programmes défiscalisés. - Appui sur le déploiement de la plateforme locale de la rénovation énergétique et sur les conclusions de l'étude de préfiguration. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage conjointe Agglo et Département, va permettre de développer un programme d'actions pour accompagner, inciter, sécuriser la réalisation de travaux. L'audit énergétique sera une étape obligatoire dans le suivi et la définition du programme de travaux. - La mobilisation et la communication autour de la lutte contre la précarité énergétique pourra aussi s'appuyer sur la thermographie aérienne qui va être lancée par l'Agglo. Cela permettra de visualiser et de prioriser les secteurs d'intervention prioritaires tant sur le parc individuel, micro-collectifs (cibles de la plateforme) que sur les logements collectifs (privé et sociaux). - Sur cette dernière cible non intégrée à ce jour au lancement de la plateforme, il conviendra d'expérimenter des actions pour tester les types d'intervention par le biais d'appel à projet : <ul style="list-style-type: none"> - Copropriétés privées (hors micro-collectif ?) pour la réalisation d'audit énergétique et l'accompagnement pour la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique notamment par l'usage d'énergie renouvelable ou coopérative et solidaire. Le préalable est d'identifier les copropriétés potentielles et de travailler avec les syndicats pour anticiper l'appel à projet. La copropriété doit pouvoir être en capacité de se mobiliser pour répondre à l'appel à projet et passer à la réalisation du programme de travaux. - Logements locatifs sociaux collectifs : l'objectif recherché de cet appel à projet est d'étudier la faisabilité d'une opération de production d'énergie renouvelable, coopérative et solidaire. Le préalable sera de travailler en amont avec les opérateurs sur la base de leurs Plans Stratégiques de Patrimoine pour identifier les opérations potentielles.
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • 9 quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique et opérationnel : Ville de Perpignan, PMCA • Principaux partenaires associés : ANRU, ANAH, ADEME, Conseil Régional, Département, bailleurs, syndicats....
Moyens humains,	

financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des partenaires associés • Les candidatures aux appels à projet ou le portage d'appel à projet seront conduits par PMCA (direction des solidarités) ou/et la Ville de Perpignan (Sandrine COTTINEAU). <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion déléguée, Fonds d'intervention Logement, Fiches actions du PLH, Protocole d'intervention des EPF, Dispositifs de minoration foncière, conventions bailleurs, ... <p>Moyens financiers pour les AAP : 30 000 € par an pour un maximum de 3 audits</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANAH • ADEME (15 000 €) • Budget communal (4 500 €) ou/et communautaire (4 500 €) <p>Autres moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANRU, • Anah, • PMCA, • Ville de Perpignan, • EPF, • Département, • ADEME, • CDC
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Rendu de l'étude de préfiguration aux maîtres d'ouvrage (PMCA et Département) sur la plateforme en juin 2015 • Dépôt du programme d'actions de la plateforme à l'ADEME à l'automne 2015 pour déploiement 1^{er} trimestre 2016 • Etude sur la thermographie aérienne en 2015 • Définition et travail amont aux appels à projet e, 2016 • Lancement des appels à projet en 2017
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement opérationnel des actions de sensibilisation et d'accompagnement afin d'enclencher le passage à l'acte • Réalisation de 2 appels à projet
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de copropriétés privées (supérieures à 40 lots) identifiées et sensibilisées copropriétés après repérage via la thermographie aérienne • Nombre de logements collectifs sociaux (supérieures à 40 lots) identifiés après repérage via la thermographie aérienne • Nombre de contacts et d'accompagnements par la plateforme • Nombre de candidats ayant fait acte de candidature et nombre de candidats retenus aux appels à projets • Nombre d'audits et d'études réalisés/lancés • Nombre d'audits et études ayant générés des travaux • Délais pour le passage à l'acte post audit • Satisfactions du maître d'ouvrage sur le mode opératoire par « appel à projet »

		État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
Coût de l'action	Droit commun		0,1 ETP	A préciser quand validation fiche			

	Crédits spécifiques		4 500€ par an				15 000€ de l'ADEME par an
--	----------------------------	--	---------------	--	--	--	---------------------------

4/ Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Les habitants seront associés au travers des appels à projets où ils seront invités à candidater au travers de leurs syndics.

Fiche action n° 2-4-2	Intitulé de l'action : Réaliser des travaux de rénovation énergétique des logements
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic – contexte	<p>La précarité énergétique est estimée à partir de la facture énergétique moyenne des ménages ramenée à leur revenu fiscal. Cette question est d'autant plus prégnante sur la ville de Perpignan au regard du faible niveau de revenu fiscal de la population perpignanaise (32 % des ménages se situent en dessous du seuil de pauvreté contre 18 % sur l'ensemble de l'agglomération, en 2011).</p> <p>En 2012, 27 % de la population de Perpignan se situe en situation de précarité énergétique. Cette situation n'est pas homogène sur l'ensemble des quartiers de la ville. Effectivement, alors qu'elle se réduit à 10 % des ménages dans certains quartiers (Clos Banet, Mas Vermeil...), cette part atteint les 70 % dans d'autres quartiers sensibles (Le Haut Vernet, Saint-Jacques...).</p> <p>En 2012, près de 6 000 ménages sur la ville de Perpignan sont identifiés comme bénéficiant du FSL¹. Entre 2011 et 2012, les bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité sur la ville ont augmenté de 55 % (effet également lié à l'attribution automatique des TPN² par les fournisseurs).</p> <p>Au regard de scénarios d'augmentation des prix des énergies fossiles, la vulnérabilité énergétique de la population locale tendra à s'accroître dans les prochaines années si aucune mesure d'accompagnement n'est mise en place (actions correctives via la rénovation, la maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique, notamment des moyens de chauffage).</p> <p>La rénovation des logements constitue donc un enjeu majeur pour Perpignan. PMCA, la Ville de Perpignan et les bailleurs sociaux se sont saisis de ces questions et interviennent progressivement pour restructurer le patrimoine pour réduire les consommations énergétiques et d'eau ménages.</p>
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des travaux de réhabilitation énergétique du parc public et dans la mesure du possible, tendre vers le niveau de rénovation BBC. • Encourager la réhabilitation de logements privés, par la mise en place d'un dispositif de sur financement venant en complément des aides existantes et ainsi réduire la facture énergétique des ménages.
Description	<p><u>Pour les logements locatifs sociaux :</u></p> <p>Dans le cadre du contrat de Ville, deux bailleurs sociaux ont identifiés des travaux de rénovation :</p> <p>1) l'OPH PM sur les logements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Champs de Mars : Cette opération vise à l'amélioration de la performance énergétique des logements de la résidence Champ de Mars, Le seuil BBC constitue un objectif à atteindre en terme de réhabilitation, Ce projet vise notamment à l'isolation par l'extérieur des bâtiments (objectif de 60 à 90 logements traités) et à leur connexion avec le réseau de chaleur bois du lycée Jean Lurçat qui est

¹ Fond Solidarité Logement

² Tarif de Première Nécessité

	<p>actuellement sous utilisé en raison de la fermeture de la piscine. Les études de faisabilité sont actuellement en cours afin de déterminer le volume de logements concernés. Validation en attente de confirmation de financements FEDER.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Diagonale du Vernet (Diaz) : mise en œuvre d'une réhabilitation BBC pour les logements non démolis (réhabilitation des 144 logements conservés classés en catégorie D lors d'un audit thermique réalisé en 2012). Le projet de réhabilitation se décline au travers d'une isolation thermique des bâtiments par l'extérieur, d'une isolation des toitures terrasses et de l'amélioration du réseau de chauffage. Validation en attente de confirmation de financements FEDER. ● Pont-Rouge et Saint-Mathieu : Objectif = Traitement technique et esthétique des façades avec amélioration des performances énergétiques par une isolation thermique par l'extérieur. A priori, pas d'objectif pour l'atteinte d'un niveau BBC. ● El Vivès : mise en œuvre d'une réhabilitation qui pourrait atteindre le seuil BBC (253 logements). <p><u>Pour les logements privés :</u> La Ville de Perpignan va mettre en place une subvention destinée aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour financer les travaux rénovation énergétique des logements privés des quartiers prioritaires (Bas Vernet Est, Saint Assisclé...). Cette aide viendra en complément des aides existantes afin de réduire le reste à charge et d'avoir un réel levier incitatif à la réalisation de travaux performants.</p>
Territoire prioritaire concerné	●9 quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	<p><u>Pour les logements locatifs sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ●Pilotage opérationnel : OPH PM ●Principaux partenaires associés : PMCA, Ville de Perpignan et Ademe pour les études <p><u>Pour les logements privés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ●Pilotage opérationnel : PMCA et la Ville
Moyens humains, financiers et techniques	<p><u>Pour les logements locatifs sociaux :</u></p> <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Bailleurs sociaux <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ●FEDER (ATI) ●ADEME ●Budget communautaire <p><u>Pour les logements privés :</u></p> <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● PMCA et Ville de Perpignan <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Ville de Perpignan 27 500 € par an
Calendrier de réalisation	<p><u>Pour les logements locatifs sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Champs de Mars : travaux en 2017 ● Diaz : travaux en 2017 ● Pont-Rouge et Saint-Mathieu : travaux en 2017/2018 ● Centre-Ville : NC ● El Vivès : travaux en 2016/2017 <p><u>Pour les logements privés :</u> 2016</p>
Indicateurs de résultats	<p><u>Pour les logements locatifs sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ●Nombre de logements réhabilités ●Objectif de consommation /m².an des logements rénovés (BBC = 50 kWhEP/m².an) ● <p><u>Pour les logements privés :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propriétaires occupants ayant bénéficiés de cette aide • Montant des aides publiques accordées, dont aide de la Ville • Taux de financement public et gain énergétique en %
--	---

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				0,1 ETP 27 500€ par an	A affiner mais indiquer ici : crédits Réab+cofinancement PIG+		
	Crédits spécifiques						FEDER et ADEME

4/ Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Les habitants seront associés dans la préparation de la phase chantier.

Fiche action n° 2-4-3	Intitulé de l'action : Informier et communiquer sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et sensibiliser les ménages à la gestion économe des flux de leur logement et aux éco-gestes
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic – contexte	<p>La précarité énergétique est estimée à partir de la facture énergétique moyenne des ménages ramenée à leur revenu fiscal. Cette question est d'autant plus prégnante sur la ville de Perpignan au regard du faible niveau de revenu fiscal de la population (en 2011, 32 % des ménages perpignnais se situaient en dessous du seuil de pauvreté contre 18 % sur l'ensemble de l'agglomération).</p> <p>Il apparaît nécessaire d'accompagner les dispositifs d'amélioration des logements par des actions de communication et d'information ciblées afin de mobiliser plus particulièrement la population des quartiers prioritaires.</p> <p>Même si la réduction de la facture énergétique des ménages passe par la réalisation de travaux de rénovation, les comportements ont aussi un impact non négligeable sur nos consommations : ainsi, il apparaît que l'apprentissage des éco-gestes peut permettre de faire des économies en moyenne de 10%.</p>
Objectif opérationnel	<p>Cette fiche action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre une communication ciblée auprès des habitants des quartiers prioritaires afin qu'ils aient une meilleure connaissance des dispositifs de financement et d'accompagnement. • Limiter l'impact des consommations d'énergie et d'eau sur le budget de ménages.
Description	<ul style="list-style-type: none"> • les nuits de la thermographie : La Ville de Perpignan vient de faire l'acquisition d'une caméra thermique afin de sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires sur les déperditions énergétiques dans les bâtiments et les inciter à faire des travaux.

	<p>Les nuits de la Thermographie dont le concept existe déjà dans d'autres collectivités, consiste à organiser des déambulations dans la ville (réunions le soir vers 18h30, en hiver), afin sensibiliser les habitants par l'image. La réunion se poursuit ensuite en salle par la présentation des solutions de rénovation, des possibilités de financement et des dispositifs d'accompagnement (PIG, plateforme de rénovation énergétique, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> Opération de thermographie lancée à l'échelle de PMCA sur l'ensemble des bâtiments, notamment aérienne et à voir si elle sera également terrestre (façade). Cette opération s'inscrit dans une action de connaissance, d'identification des déperditions énergétiques et de sensibilisation Le défi « familles à énergie positive », animé par l'espace info énergie du Département. Il s'agit d'un jeu-défi, sur les économies d'énergie réalisées en équipes. Chaque équipe regroupe une dizaine de foyers, constitués sur la base du volontariat. Les familles sont accompagnées et formées durant environ 1 an. L'action fonctionne aujourd'hui depuis 2 ans. Il s'agira dans le cadre du contrat de ville d'inciter les partenaires à relayer plus largement cette action. <p>Dans un second temps, il a été évoqué d'étudier la possibilité de mobiliser les centres sociaux, des associations... afin de mettre en place un accompagnement particulier des personnes en précarité énergétique. L'expérience a en effet montré que ces personnes ont tendance à abandonner en cours d'action et on en ce sens, d'autant plus besoin d'un accompagnement renforcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'action « Mieux vivre dans son logement ». <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention au domicile par les médiateurs d'une association ✓ Conseils personnalisés en matière de maîtrise des dépenses d'énergies, et d'éco-gestes pour l'ensemble du logement. ✓ Réalisation de diverses démonstrations et mesures d'énergie : thermomètre infra rouge, wattmètre, réducteurs de débit d'eau, luxmètre, Ce même type d'action est mené aujourd'hui par plusieurs opérateurs sociaux. Il s'agira dans un 1^{er} temps d'harmoniser ces actions, par la définition d'un cahier des charges avec des objectifs qualitatif et quantitatif commun. Puis de pérenniser l'action. Par ailleurs, l'OPH PM, propose une action spécifique d'accompagnement aux locataires des logements neufs ou rénovés BBC de son parc, afin de leur permettre de s'approprier ses nouveaux équipements. Action menée aussi avec Médiance 66. Enfin, un livret éco-gestes sera réalisé (sur la base du document proposé par I3F) et diffusé sur le parc privé, en lien avec les syndicats de copropriétés. Par ailleurs plusieurs autres actions pourront être proposées dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique : réunions spécifiques, mailings ciblés, permanences... qui seront précisées courant 2016.
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> 9 quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	<ol style="list-style-type: none"> les nuits de la thermographie = pilotage : Ville de Perpignan partenaires associés : PMCA, professionnels du bâtiment Thermographie aérienne pilotage : PMCA partenaires associés : Département, Ville de Perpignan, opérateurs des opérations programmées d'amélioration de l'habitat Défi « familles à énergie positive » =

	<p>pilotage : CD66 partenaires associés : Ademe +</p> <p>4) action « Mieux vivre dans son logement » = pilotage : bailleurs publics et Ville de Perpignan partenaires associés : GDF SUEZ ; VEOLIA EAU ; EDF...</p> <p>5) action spécifique BBC : pilotage : OPH PM</p> <p>6) livret éco-gestes = Pilotage : Ville de Perpignan partenaires associés : FNAIM, bailleurs, syndics...</p> <p>7) autres actions de communication = pilotage : PMCA partenaires associés : l'ensemble des partenaires de la plateforme de rénovation énergétique</p>
	<p>1) les nuits de la thermographie = lancement prévu entre novembre 2015 et février 2016, puis renouvellement, chaque hiver</p> <p>2) défi « familles à énergie positive » : chaque année</p> <p>3) action « Mieux vivre dans son logement » : Rédaction du nouveau cahier des charges mutualisé 1^{er} semestre 2016. Lancement action nouvelle formule 2^e semestre 2016</p> <p>4) action spécifique BBC : dès 2016</p> <p>5) livret éco-gestes : 2016</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 2 nuits de la thermographie organisées avant décembre 2015, 5 en 2016 • Appropriation des éco-gestes et réduction des consommations d'énergie
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux Nuits de la thermographie • Nombre de personnes ayant contactées les dispositifs d'accompagnement suite à cette sensibilisation • Nombre de familles participants aux dispositifs • Nombre de familles ayant suivi l'accompagnement sur l'ensemble de l'année • Economies réalisées par famille et moyenne des économies sur l'ensemble des familles accompagnées. • Enquête de satisfaction pour l'action Médiance 66 • Nombre de livrets distribués

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			0,05 ETP 10 000€				
	Crédits spécifiques			150 000€			FEDER

4/ Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Les habitants sont parties prenantes des dispositifs de sensibilisation et des actions conduites.

Objectif opérationnel n°2-5: Développer un programme global en faveur de toutes les mobilités, vers et entre les quartiers, mais aussi d'accompagnement

Fiche action n° 2-5-1	Intitulé de l'action : Analyser les besoins et planifier la mobilité des quartiers prioritaires à travers le PDU2
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Diagnostic – contexte	<p>« 20% des adultes en âge de travailler sont concernés par des problèmes de mobilité » et plus généralement « les personnes disposant de peu de ressources, en insertion et en recherche d'emploi sont moins mobiles que la moyenne », selon les résultats d'une enquête nationale réalisée en 2013 par le Cabinet Auxilia.</p> <p>Celle-ci précise que les quartiers de la Politique de la Ville comptent parmi les territoires les plus touchés par ces difficultés d'accès à la mobilité, évaluées comme des freins à l'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants.</p> <p>A ce titre, PMCA propose d'analyser de façon territorialisée, les besoins de mobilité pour viser le désenclavement et l'accessibilité des quartiers prioritaires.</p> <p>En parallèle, l'évaluation des actions menées à compter de 2006 au titre du PDU 1 (soutien au désenclavement de Clodion Torcatis, initiative « Des quartiers vers l'emploi, ... ») permettra d'éclairer les choix de réorientations à opérer.</p> <p>Ayant lancé la révision du PDU1 en décembre 2013, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité entreprend de planifier la « mobilité durable » de ces quartiers à travers le futur PDU en cohérence avec l'Instruction du 6 mars 2013. Elle propose de penser la mobilité comme un levier, à part entière, du développement économique et social des quartiers de la Politique de la Ville.</p>
Objectif opérationnel	Analyser les besoins et planifier la mobilité des quartiers PV à travers le PDU2
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construire la mobilité dans les quartiers en renouvellement urbain : un appui technique est assuré par l'AOM (participation aux réunions, études d'adaptation de la desserte Bus, recommandations sur les aménagements de voirie) auprès des équipes pilotes des projets de renouvellement urbain ; • Identifier et mesurer les freins à la mobilité des habitants des quartiers PV et diagnostiquer les conditions favorables à la « mobilité durable » à l'échelle du PTU : cette analyse socio-économique viendra alimenter l'élaboration du PDU 2015-2021 ; • Intégrer les objectifs de la Politique de la Ville comme un axe stratégique, à part entière, du PDU2 : des solutions Transport territorialisées seront programmées.
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Les 9 quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : PMCA, Ville de Perpignan • Pilotage opérationnel : PMCA (Direction des mobilités / Direction des Solidarités) • Principaux partenaires associés : bailleurs sociaux , centres sociaux, CTPM, ...
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • 2015 – 2017 et en continu
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des stratégies mobilité à l'échelle du quartier de la Politique de la Ville
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PDU

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		Sollicitation 50 % ANRU pour l'étude		0,53 ETP + 30 000€			
	Crédits spécifiques	ANRU					

Fiche action n° 2-5-2	Intitulé de l'action : Optimiser le réseau TC et conforter son accessibilité pour les habitants des quartiers prioritaires
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic – contexte	<p>20% des validations sur les lignes régulières de Perpignan Méditerranée sont enregistrées dans les arrêts de desserte des quartiers de la Politique de la Ville. Les habitants des quartiers prioritaires sont en effet des utilisateurs réguliers des transports collectifs. C'est également au regard des difficultés d'accès à la mobilité rencontrées par les publics précaires que Perpignan Méditerranée s'engage dans l'optimisation de la desserte de ces quartiers via le déploiement de ces projets Bus-tram, retenus aux appels à projets nationaux TCSP lancés en 2009 et 2013.</p> <p>Sur environ 60 arrêts de desserte identifiés dans les quartiers de la Politique de la Ville, près de 30% sont jugés inaccessibles. C'est pourquoi Perpignan Méditerranée souhaite améliorer l'accessibilité des points d'arrêts dans les quartiers de la Politique de la Ville et conforter leur fonction dans le paysage urbain en procédant à l'amélioration des cheminements piétons et cyclables de proximité en partenariat avec la Ville de Perpignan.</p> <p>Par ailleurs, 40% des voyages sur le réseau (hors déplacements scolaires) sont réalisés avec des tickets vendus à l'unité. Rapprochant cette donnée du fait que les habitants des quartiers de la Politique de la Ville représentent 20% des voyageurs réguliers, Perpignan Méditerranée propose de repenser la politique tarifaire afin d'accompagner les publics précaires vers les tarifs les plus adaptés.</p>
Objectif opérationnel	Optimiser le réseau TC et conforter son accessibilité pour les habitants des quartiers PV
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser le réseau : déployer les lignes de bus-tram et structurer l'offre de transport en lien • Améliorer l'accessibilité, la qualité et la visibilité des points d'arrêt de bus • Réexaminer la politique tarifaire pour une approche plus solidaire, lisible et attractive
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers de la Politique de la Ville
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : PMCA, Ville de Perpignan, Etat • Pilotage opérationnel : PMCA (Direction des mobilités), Ville de Perpignan (DHARU) • Principaux partenaires associés : CFTPM, APF, Centres sociaux
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PMCA et Ville de Perpignan en leur qualité de maître d'ouvrage <p>Moyens financiers</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Budget communautaire et communal Etat FEDER (ATI)
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> 2015 -2017
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la desserte des quartiers de la Politique de la Ville Hausse de la fréquentation dans les quartiers prioritaires Augmentation des souscriptions aux abonnements par les utilisateurs réguliers
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation (nombre de validations et types de titres validés)

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		Sollicitation 29 % du montant total		5,57 ETP + 1 015 000€ (investissement) dont 1.5 ETP et 270 00 € (investissement) pour l'action sur le secteur du Champ de Mars			
	Crédits spécifiques	Sollicitation demandée dans le cadre de l'AAP TC 4 % du montant total de la fiche action					

Fiche action n° 2-5-3	Intitulé de l'action : Manager la mobilité des habitants des quartiers prioritaires par les Nouveaux Services à la Mobilité (NSM)
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic – contexte	<p>Six freins à la mobilité sont diagnostiqués parmi les populations précaires, fortement représentés dans les quartiers prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> économiques et matériels (coûts des déplacements/abonnements aux TC, absence de desserte/mode de transport ...) ; géographiques (résidences éloignées des bassins d'emploi, besoins spécifiques de desserte de périphérie à périphérie ...) ; organisationnels (emplois avec horaires fragmentés/décalés ...) ; sociocognitifs (difficultés à écrire et lire d'où mauvaise compréhension des plans de réseau, non-obtention du permis ...) ; psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de ses usages limitant la mobilité au-delà du quartier vécu.
------------------------------	--

	<p>Dans le cadre d'une enquête nationale en 2013 sur les liens entre mobilité et accès à l'emploi, le cabinet Auxilia relevait que des aides sociales ont été créés pour pallier à ces difficultés de mobilité (permis à 1€, 10 000 permis pour réussir ...) et qu'elles tendent à privilégier l'automobilité.</p> <p>C'est pourquoi, souhaitant favoriser la mobilité durable, l'AOM Perpignan Méditerranée propose de développer les Nouveaux Services à la Mobilité afin simultanément de renforcer la lutte contre les freins aux déplacements des habitants des quartiers de la politique de la Ville et de faciliter l'usage des transports collectifs.</p> <p>En adéquation avec l'Instruction du 6 mars 2015, pour garantir l'accessibilité aux zones d'emploi, aux services et équipements publics, elle souhaite donc développer des solutions de transport en renforçant l'action des opérateurs locaux de la mobilité. Dans ce cadre, la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée entendent soutenir particulièrement les opérateurs ayant un rôle dans l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers de la PV. De plus, elle propose de développer des actions d'accompagnement et d'apprentissage des mobilités dans le but de produire une offre intégrée de la mobilité.</p>
Objectif opérationnel	Manager la mobilité des habitants des quartiers PV par les Nouveaux Services à la Mobilité (NSM)
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les structures d'accompagnement de la mobilité, pour créer une offre intégrée de la mobilité • Soutenir les projets proposant des solutions innovantes de mobilité par le lancement d'un appel à projets avec la définition d'un cahier des charges, en favorisant l'initiative des acteurs locaux • Encourager le Conseil en Mobilité (CeM) pour renforcer l'autonomie en mobilité, en s'appuyant sur les opérateurs sociaux de la mobilité • Favoriser l'apprentissage des mobilités par la mise en œuvre de Carapates/Pédibus • Soutien aux opérateurs de la mobilité ayant un rôle d'insertion (cf. action 8 de l'Axe 2).
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers de la Politique de la Ville
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique : PMCA, Ville de Perpignan • Pilotage opérationnel : PMCA, Ville de Perpignan
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> • PMCA (Direction des mobilités), Ville de Perpignan (Mission politique de la Ville) Moyens financiers <ul style="list-style-type: none"> • Budget communautaire et communal
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • 2015-2020
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des déplacements
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des NSM (nombre de locations, nombre d'abonnés, ...) • Nombre de personnes bénéficiant des actions d'apprentissage

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		Sollicitation 30 % du montant total		4 % du montant total	0,21 ETP + 225 000€		
	Crédits spécifiques	ANRU					

Fiche action n° 2-5-4	Intitulé de l'action : Sécuriser et apaiser la mobilité des habitants des quartiers PV
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Cf protocole de Pré-figuration ANRU

Diagnostic – contexte	<p>Le développement des aménagements cyclables a été entrepris depuis 10 ans 165 km de pistes cyclables sur 177 programmés dans le Schéma Cyclable communautaire, l'aménagement de zones 30, de stationnement et le double-sens cyclable sur la Ville de Perpignan. Cette stratégie contribue au développement de la Ville apaisée qui encourage l'usage de modes alternatifs à la voiture.</p> <p>Néanmoins, la pratique du vélo n'est permise que partiellement dans les quartiers prioritaires. Deux freins sont en effet diagnostiqués : les aménagements et les freins sociaux (habitudes, image du vélo peu valorisante ...). C'est pourquoi la Ville de Perpignan souhaite d'une part poursuivre ses investissements dans les aménagements de voirie (signalétique, arceaux, pistes cyclable...). D'autre part, elle souhaite simultanément engager en partenariat avec l'AOM Perpignan Méditerranée, des actions de promotion des modes actifs auprès des habitants des quartiers prioritaires.</p>
Objectif opérationnel	Il s'agit de lutter contre les freins à l'usage du vélo au travers d'une approche globale permettant à la fois d'apporter des réponses en matière d'aménagement mais également au travers de l'encouragement de cette pratique.
Description	<p>Renforcer le maillage du réseau cyclable : traiter les discontinuités et les points noirs (carrefours ...) pour garantir les déplacements internes au quartier et l'accessibilité de celui-ci depuis/vers les autres centralités.</p> <p>Développer le stationnement des vélos (arceaux à vélos, locaux vélos) sur des points stratégiques des quartiers (espaces publics ou équipements publics).</p> <p>Elaborer et déployer un plan d'action auprès des publics afin de restaurer l'image du vélo et encourager sa pratique.</p> <p>Développer des ateliers de réparation.</p> <p>Développer une signalétique intelligente : identifier les axes de cheminement piéton principaux et procéder à un jalonnement avec les pôles de correspondance Bus+Vélo.</p>
Territoire prioritaire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • 9 quartiers prioritaires
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage stratégique et opérationnel : Ville de Perpignan, PMCA • Principaux partenaires associés : ANRU, Conseil Régional, ADEME...
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PMCA et Ville de Perpignan (Direction de l'Équipement Urbain) <p>Moyens financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANRU • FEDER (ATI) • ADEME
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2016
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la mobilité à vélo dans les quartiers prioritaires • Augmentation de la pratique du vélo dans les quartiers prioritaires

Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des aménagements • Nombre d'atelier de réparation créé • Nombre de personnes touchées par le plan d'actions
---------------------------------	---

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
				0,2 ETP	0,21 ETP + 225 000€		
	Crédits spécifiques	ANRU	Budget communal (montant précisé dans le cadre des futurs conventions partenariales)				Sollicitation auprès du Feder

4/ Mode de participation des habitants/société civile

Les habitants seront associés au travers du plan d'actions de pratique du vélo.

6/ Prise en compte des enjeux transversaux : jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations

Le plan d'action « pratique du vélo » visera à la fois à développer un volet en faveur de la jeunesse et en faveur de l'égalité hommes-femmes afin de développer la pratique auprès de ces publics.

Axe stratégique 3: La gestion urbaine de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble et d'attractivité,

Objectif opérationnel n°3-1: Renforcer et coordonner les acteurs de la gestion des espaces publics

Fiche action n°3-1-1	Intitulé de l'action : Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	Cadre National de d'Utilisation de l'abattement de la TFPB

Diagnostic	<p>La qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. Les organismes Hlm en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales , de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers.</p> <p>Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de leur patrimoine est un objectif que les organismes Hlm poursuivent au quotidien. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, cet objectif nécessite la mobilisation de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides</p> <p>Lors des groupes de travail du contrat de ville, l'ensemble des acteurs ont mis en exergue la nécessité de proposer un cadre de vie de qualité pour rendre attractif les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.</p> <p>Or, la réussite d'une politique de peuplement ayant comme objectif la mixité sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville suppose le développement d'une stratégie visant à rendre ces quartiers attractifs pour l'ensemble de la population.</p> <p>L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés les quartiers prioritaires de la politique de la ville, institué par la loi de finances pour 2015, permet aux organismes Hlm de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.</p>
Objectif général	Assurer un cadre de vie apaisé pour rendre attractif les quartiers politiques de la ville
Objectif opérationnel	Mettre en place une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB avec chaque organisme HLM disposant de patrimoine dans le quartier prioritaire. Ces conventions devront être articulées avec les actions de gestion urbaine de proximité
Description de l'action et du public	<p>La méthode d'élaboration est prévue par le cadre général et se déroulera suivant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic : Il permet de repérer les dysfonctionnements et de préciser la responsabilité de chaque acteur pour leur traitement. Il sera complété si nécessaire par un diagnostic supplémentaire ou ciblé sur des problématiques du seul ressort des bailleurs. • Un programme d'actions triennal déterminé au regard du diagnostic et des dysfonctionnements identifiés relevant du champ de responsabilité des bailleurs, en articulation avec le programme d'action de la démarche de gestion urbaine de proximité (renforcement du personnel, gestion des déchets, sur entretien, tranquillité publique, travaux d'entretien, lien social, animation.....)

	<ul style="list-style-type: none"> • Une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sera co-signée par Chaque organisme Hlm, l'Etat et la ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée. Les modalités de pilotage seront précisées dans la convention.
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de la Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Ville de Perpignan, Perpignan Méditerranée, Etat Partenaires : bailleurs sociaux
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : L'ensemble des partenaires associés
Calendrier de réalisation	Signature de la convention prévue fin 2015 – mise en œuvre immédiate
Résultats attendus	- rendre attractif les quartiers en créant les conditions d'un cadre de vie apaisé.
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des délais de l'élaboration des conventions - Enquête de satisfactions des locataires - Niveau d'atteinte des actions prévues dans la convention (cadre national)

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA (1)	CD	CAF	Autres partenaires
					0,10 ETP		
	Crédits spécifiques						

Participation des habitants/société civile

Démarche soumise à la consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Objectif opérationnel n°3-2: Intégrer l'expertise d'usage des habitants

Fiche action n°3-2-1	Intitulé de l'action : Marche exploratoire
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Les aménagements existants sur l'espace public peuvent être une source d'insécurité comme des éclairages défaillants ou absents, des arrières de bâtiments accessibles pour divers trafics.
-------------------	---

	<p>Plus souvent victimes d'actes de délinquance particulièrement traumatisant (violences, viols/agressions sexuelles, vols à l'arrachée), les femmes mettent en œuvre des stratégies d'évitement des lieux perçus et vécus comme dangereux.</p> <p>La division sexuée de l'espace public des quartiers prioritaires révèle et promeut également une insécurité qui touche davantage les femmes, tous âges confondus.</p>
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	Le réaménagement des espaces publics dans le cadre du NPNRU doit être l'occasion d'évaluer ces zones où le sentiment d'insécurité est prégnant et avérer afin d'apporter des réponses en terme de traitement des espaces extérieurs. Des marches exploratoires, véritables diagnostics en marchant thématiques, doivent être réalisées afin d'adapter les projets de réaménagements des espaces extérieurs.
Description de l'action et public ciblé	Après avoir composé un groupe (15 personnes) de femmes (tous âges confondus) et des techniciens en charge du réaménagement des espaces extérieurs, il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - d'explorer un site pour observer et analyser les atouts et faiblesses de l'espace urbain des quartiers empruntés quotidiennement. L'analyse se fera à partir d'une grille de lecture prédéfinie, contenant les critères d'aménagement, fréquentation, visibilité, signalisation, animation, entretien..(cf.annexes). - à présenter lors d'un atelier le diagnostic réalisé. - à élaborer une liste de préconisations tendant à remédier à l'insécurité des sites.
Territoire prioritaire concerné	- Champ de Mars, Diagonale du Vernet
Pilotes /partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage stratégique et opérationnel : Ville de Perpignan et DDCS (mission Droit des Femmes et à l'Egalité) - Principaux partenaires associés : Police Nationale et municipale, associations, CDPD ...
Calendrier de réalisation	- Second semestre 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation du quartier par les femmes tous âges confondus. - Repérage et usage du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes, en œuvre sur le quartier afin d'assurer le traitement et le suivi des orientations. (permanences CIDFF à vérifier, Femmes espoir) - Amélioration de la sécurité du quartier
Indicateurs de résultats	- Mixité des publics

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
	Droit commun	0,1 ETP	0,1 ETP					
	Crédit spécifique							

Objectif opérationnel n°3-3: Grader les projets de gestion urbaine selon les quartiers, sur la base d'un partenariat territorialisé ancré dans la proximité (centres sociaux, mairies de quartier, bailleurs...) et qui s'appuie sur l'investissement des habitants,

Fiche action n°3-3-1	Intitulé de l'action : Coordonnateur GUP
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Avec le développement de la proximité par le biais des Mairies de Quartier, la Ville de Perpignan souhaite revoir l'organisation de la GUP
Objectif général	Mieux formaliser et mieux structurer les actions menées par les Mairies de Quartier et les services de Proximité en matière de GUP
Objectifs opérationnels	Renforcer, coordonner les acteurs de la gestion des espaces publics, mutualiser certains outils pour améliorer la réactivité. Intégrer, dès la phase d'étude, l'expertise d'usage des habitants et les enjeux de gestion. Grader les projets de gestion urbaine selon les quartiers, sur la base d'un partenariat territorialisé, ancré dans la proximité (mairies de quartiers, centres sociaux, bailleurs...) et qui s'appuie sur l'investissement des habitants
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre opérationnelle de la convention GUP en poursuivant les objectifs de la convention de 2013 - Renforcer la coopération entre les acteurs de la GUP - Améliorer le cadre de vie et la tranquillité dans les quartiers - Renforcer l'attractivité des quartiers - Renforcer les liens entre les différents partenaires de la GUP et avec les bailleurs sociaux, PMCA et les collectifs d'habitants - Permettre aux habitants de s'approprier les investissements réalisés
Territoire prioritaire concerné	Tout le territoire de la Commune de Perpignan, en particulier les quartiers prioritaires
Pilotes / Partenaires associés	Pilote : Ville de Perpignan Partenaires : Etat, PMCA, bailleurs sociaux, associations d'habitants...
Moyens humains, financiers et techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains : agents des mairies de quartiers - Moyens matériels : ceux existants - Moyens financiers : ceux existants
Calendrier de réalisation	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des relations entre les institutions et les habitants - Pérennisation des investissements réalisés dans les quartiers - Appropriation des travaux réalisés dans les quartiers par la population concernée - Renforcement des relations et de la coopération entre institutions - Renforcement de la tranquillité et la sécurité dans les quartiers grâce à l'implication des habitants et en lien avec le CLSPD - Renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires par une revalorisation de leur image, pour favoriser la mixité sociale.
Indicateurs de résultats	- Nombre d'actions menées en partenariat inter institutionnel

	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des actions GUP au sein des différents dispositifs - Diminution des actes de vandalisme et d'incivilités - Enquêtes techniques sur l'état d'usure et/ou de dégradation des équipements mis en place via les dispositifs du PNRU et du PNRQAD - Création de chartes sociales de bon voisinage dans les immeubles collectifs
--	---

Coût de l'action	Droit commun	Etat	Ville de Perpignan	Département	C.A.F.	Autres partenaires
			2 ETP			
	Crédits spécifiques					

Objectif opérationnel n°3-4: Territorialiser le CLSPD et mieux articuler prévention de la délinquance et tranquillité publique au sein du Contrat de Ville

Fiche action n°3-4-1	Intitulé de l'action : Développement du Travail d'Intérêt Général
Convention interministérielle de référence	Convention d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la justice du 11 juillet 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Peu ou pas de postes de TIG – Sentiment d'impunité véhiculé par l'absence de visibilité de l'effectivité de la sanction pénale- La participation active à la réparation du préjudice fait défaut .
Objectif général	Mieux articuler prévention de la délinquance et tranquillité publique Rendre plus visible la mise en œuvre des sanctions pénales par la réparation des dommages causés ou rendre un service de proximité.
Objectifs opérationnels	Développer l'offre de poste TIG au plus près des lieux de vie des publics et des lieux sensibles.
Description de l'action et du public	Affecter sur des postes de travail bénévoles des personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général ou à une décision judiciaire de même nature. Mineurs-jeunes majeurs et adultes
Territoire prioritaire concerné	Zones de sécurité Prioritaires – 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville Agglomération Perpignan Méditerranée
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : JUSTICE-DTPJJ-SPIP Partenaires : Services publics-Associations-Opérateurs privés exerçant une activité de service public
.Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Magistrats- personnels du SPIP et de la DTPJJ- Tuteurs des lieux d'accueil Moyens financiers : travail bénévole donc pas de coût de rémunération Couverture accident du travail prise en charge par la DTPJJ ou l'administration pénitentiaire. Moyens techniques : en fonction du travail proposé
Calendrier de réalisation	Demandes d'habilitation premier semestre 2015 Placements dès que possible
Résultats attendus	Permettre aux citoyens de constater par eux même l'effectivité de certaines sanctions pénales. Permettre également la participation des auteurs à la réparation des dommages causés. Lutter plus efficacement contre le sentiment d'impunité ressenti tant par certains auteurs que par les victimes. Améliorer la relation partenariale de proximité.

Indicateurs de résultats	Nombre de postes créés Nombre de personnes placées
---------------------------------	---

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		2 ETP TGI 4ETP DTPJJ 5ETP SPIP					
	Crédits spécifiques						

Fiche action n°3-4-2	Intitulé de l'action : Communication active et pédagogique autour des sanctions prises à l'encontre des auteurs de faits de délinquance
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Méconnaissance des sanctions prises à l'égard des faits de délinquance
Objectif général	Communiquer sur les suites données à l'encontre des auteurs de faits de délinquance
Objectif opérationnel	Mener une communication active et pédagogique au sein des quartiers autour des sanctions prises à l'encontre des auteurs de faits de délinquance
Description de l'action et du public	- Recueillir l'information fait/sanction de la part de la police nationale et/ou municipale, des services de la DTPJJ, du SPIP... - Organiser une première rencontre avec les partenaires associés oeuvrant sur le quartier concerné afin de désamorcer les tensions dues aux faits survenus - Organiser une deuxième rencontre afin de communiquer sur la sanction prise à l'encontre de l'auteur des faits de délinquance pour créer une dynamique d'information et de sensibilisation auprès des publics concernés (adhérents, habitants, élèves, police municipale...)
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de la ville de Perpignan avec un focus en 2015-2016 sur le quartier du Bas Vernet et de Vernet Salanque
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Etat et Ville de Perpignan Partenaires : police nationale et municipale, DTPJJ, SPIP, associations, centres sociaux, collèges, écoles conseils citoyens...
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Le chargé de mission CLSPD de la ville de Perpignan, les Délégués de la Préfète Moyens financiers : Moyens de droit commun

	Moyens techniques : Salle de réunions implantée sur le quartier concerné par les faits
Calendrier de réalisation	Annuel, en fonction des faits de délinquance commis
Résultats attendus	- Communiquer sur des faits de délinquance avérés (en opposition aux possibles rumeurs) et des sanctions prises à l'encontre des auteurs - Apaiser les tensions survenues après ces faits auprès de la population
Indicateurs de résultats	- Nombre de réunions - Nombre de participants

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
	Crédits spécifiques						

Fiche action n°3-4-3	Intitulé de l'action : Parcours citoyenneté
Convention interministérielle de référence	non
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance et parfois défiance des pré-adolescents et adolescents vis à vis des institutions - Délinquance précoce (pré-adolescence) - Incivilités (temps scolaire et extra scolaire) - Oisiveté de certains jeunes sur les temps extra-scolaires - Méconnaissance des droits et devoirs inhérents à tous citoyens et entraînant des tensions dans le « vivre ensemble » - Perte de repère de certains jeunes (citoyenneté, de laïcité et respect)
Objectif général	Développer la citoyenneté et l'engagement associatif
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Changer le regard que les jeunes filles et garçons (collégiens) portent sur les institutions à travers des activités extra-scolaires de prévention et d'éducation à la citoyenneté. - Permettre aux jeunes pré-adolescents de se construire en tant que citoyen en suscitant une prise de conscience autour des valeurs de la république et du vivre ensemble
Description de l'action et du public	<p>Développer pour les 11- 15 ans des espaces de citoyenneté et de concertation en partenariat avec les institutions et les associations. Ces espaces (rencontres, échanges, visites, jeux pédagogiques...) permettront aux jeunes d'acquérir des compétences en matière de citoyenneté, de droits et de devoirs ainsi que des connaissances sur les institutions et les valeurs de la république.</p> <p>A chaque période de vacances scolaires, des jeunes filles et garçons engagés dans le projet et accompagnés des animateurs jeunesse de la ville préparent et mènent un « Parcours citoyenneté » à travers des rencontres et des échanges avec les institutions et les associations de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeux pédagogiques pour tester leurs connaissances des institutions et droits et devoirs

	<ul style="list-style-type: none"> - rencontre avec Mme la Préfète sur le rôle, les missions et les compétences du représentant de l'Etat dans le département - rencontre avec M le Maire son rôle, ses missions et ses compétences - visite du tribunal de Grande Instance et reconstitution d'un procès (les jeunes joueront le rôle du juge, du procureur, de l'avocat, des jurés) - rencontre avec les associations d'anciens combattants (travail sur le devoir de mémoire avec l'Onac-vg) - rencontre avec la police, la gendarmerie et les pompiers <p><i>Le « Parcours citoyenneté » se clôture à la fin de l'année scolaire par un séjour à Paris pour visiter l'Assemblée nationale et le Sénat.</i></p>
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan avec un focus en 2015 – 2016 sur le quartier Centre ancien (ZSP) et St Assicle (nouveau quartier de la politique de la Ville)
Pilotes /partenaires associés	<p>Pilotes : État (Préfecture) et la Ville de Perpignan (Espaces Adolescents jeunesse- EAJ, chargée de mission CDV)</p> <p>Partenaires : Police nationale et municipale, le tribunal, associations, pompiers, l'onac-vg, et autres institutions locales</p>
Moyens humains, financiers et techniques	<p>Moyens humains : Les animateurs de l'EAJ, les associations partenaires, les institutions locales et nationales, la mission politique de la ville, les délégués du Préfet.</p> <p>Moyens financiers : Droit commun et les crédits spécifiques (Politique de la ville et FIPD)</p> <p>Moyens techniques : salle de réunions, transports et hébergement pour le séjour à Paris</p>
Calendrier de réalisation	Durant une année scolaire, à chaque période de vacances scolaires.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Que les jeunes soient acteur du projet - Changer le regard des jeunes vis à vis des institutions et des partenaires associatifs dans le respect et la confiance - Prise de conscience des jeunes autour des valeurs de la république et du vivre ensemble
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - participation active des jeunes - assiduité des jeunes - nombre de jeunes concernés (filles et garçons) - qualité des échanges (retour des institutions rencontrées) - nombre d'ateliers de préparation mise ne place - nombre d'institutions visitées

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
		Crédits spécifiques	4 000 €	20 638 €			
		10 000 €					

Fiche action n°3-4-4	Intitulé de l'action : ACTION DE PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (Centre loisirs Jeunesse de la Police nationale)
Convention interministérielle de référence	non
Articulation avec les autres contrats plans,	

schémas, existants	
Diagnostic	Banalisation des produits addictifs et augmentation des accidents liés à la consommation. Représentation des produits qui est complètement erronée. Les jeunes ont une perception de la loi déformée par les rapports de force de la rue. Rapport adolescents /adultes compliqué. Parole adulte/adolescent. Utilisation d'internet à des fins de harcèlement et d'insultes. Pour les adolescents internet est un lieu sans trop de règle, ou l'on peut tout dire et tout faire,
Objectifs généraux et opérationnels de l'action	Action de prévention des addictions et autres risques tel que le harcèlement, dangers d'internet, violences.
Description de l'action et public ciblé	Prévention des addictions pour les classes de troisième et les lycéens, (2h). Rappel à la loi pour les classes de 6ème /5ème, (intervention 1h). Cette thématique peut aussi concerner les grandes sections des classes primaires sous une forme un peu plus édulcorer. Utilisation d'internet sans danger (collège),harcèlement(collège ,lycée.) Violences d'appropriation,morales ,physiques.(collèges).
Territoire prioritaire concerné	PERPIGNAN
Pilotes /partenaires associés	Les collèges et lycées (publics et privés)de Perpignan ainsi que les lycées professionnels, les écoles spécialisées(école de la deuxième chance,IDEA) CFA du bâtiment,la CCI quelques écoles primaires, travail aussi avec les représentants des parents d'élèves..
Moyens humains et techniques	Le policier formateur anti drogue, un véhicule et un ordinateur.
Calendrier de réalisation	Partenariat avec les chefs d'établissement sur un calendrier élaboré en commun,ou interventions ponctuelles et ciblées en réponse à des problèmes rencontrés dans l'établissement scolaire .Tête à tête pédagogique avec l'auteur des incivilités et en présence d' un membre de l'équipe pédagogique.Cela représente une marche supplémentaire dans l'échelle des sanctions
Résultats attendus	Dans le domaine des addictions retarder l'age de début de consommation,et lutter contre les représentations des adolescents essentiellement pour le cannabis et l'alcool.Pour le rappel à la loi ,l'équipe pédagogique reprend tout au long de l'année ce qui a été abordé pendant l'intervention.
Indicateurs de résultats	Une participation très active des élèves ,des demandes de plus en plus importantes de la part des équipes pédagogiques.Pour l'année 2014, 168 interventions pour un public de 4402 personnes,et pour le premier trimestre 35 interventions pour environ 900 personnes. Une véritable relation de confiance s'est établie entre les chefs d'établissement, les professeurs et le personnel pédagogique tel que les C.P.E, les surveillants ainsi que le personnel soignant: infirmières, psychologues et assistantes sociales.

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CR	CAF	Autres partenaires
Droit commun		191€x38 jours=7258€(6h par jour d'intervention pour un total de 228h)						
Crédit spécifique								

Fiche action n°3-4-5	Intitulé de l'action : Amélioration des liens police population dans les quartiers politique de la ville (QPV)
Convention interministérielle de référence	Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministre de l'intérieur et le ministre délégué à la ville du 27 septembre 2013
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Nécessité pour la Police de se réapproprier certains territoires (QVP) et de susciter la confiance de la population et des jeunes
Objectif général	Améliorer les liens Police -Population des QPV en adaptant l'action de la Police Nationale aux différents territoires
Objectifs opérationnels	- Renforcer la visibilité de la Police Nationale - Optimiser l'image de la Police nationale - Faire diminuer le sentiment d'insécurité
Description de l'action et du public	- Couverture efficace de la voie publique par des patrouilles pédestres - Mise en place d'une Brigade de contact sur la ZSP à partir de mai 2015, Emploi optimal du délégué Police Population et des deux volontaires du Service civique dont dispose la DDSP. Développement des actions menées pr le CLJ en faveur des jeunes .
Territoire prioritaire concerné	Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) et cités sensibles des QPV
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Direction Départementale de la Sécurité Publique Partenaires : Police Municipale- Bailleurs- Responsables d'associations de quartier- Responsables d'associations de commerçants- PJJ- Parquet
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Fonctionnaires de la Brigade de contact- Fonctionnaires de la Brigade Spécialisée de Terrain- Officier référent ZSP- délégué cohésion- volontaires service civique- responsables des CLJ Moyens financiers : à déterminer (hormis coût ETP) Moyens techniques : Réalisation d'outils de communication, articles de presse, sondages, plaquettes
Calendrier de réalisation	Tout au long de l'année (actions s'inscrivant dans la durée).
Résultats attendus	- Renforcement du relationnel Police-Population, - Renforcement du relationnel Police -Jeunes - Valorisation de l'action de la DDSP - Diminution du sentiment d'insécurité
Indicateurs de résultats	- Indices de satisfaction de la population - délai de traitement des doléances - Indicateurs statistiques de la délinquance - Couverture médiatique de l'action de la Police Nationale

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires
			15 à 20 ETP				
	Crédits spécifiques						

Fiche action n°3-4-6	Intitulé de l'action : Sensibilisation des professionnels concernant les questions de santé mentale et d'addiction
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Les professionnels ne connaissent pas bien les dispositifs et les spécificités de chaque structure de prise en charge en santé mentale et addictologie Ces professionnels sont souvent confrontés dans leur mission à ces publics en difficultés Manque de lien entre les professionnels (police, adultes relais, gardiens, agent d'accueil...) et les acteurs du soin.
Objectif général	Permettre de mieux appréhender et mieux gérer les situations difficiles
Objectifs opérationnels	Améliorer les connaissances en termes de ressources pour les professionnels Apporter des connaissances sur les différentes pathologies Développer le partenariat entre ces professionnels et les acteurs du soin
Description de l'action et du public	Organisation de séance de sensibilisation animée par : <ul style="list-style-type: none"> - ANPAA - Centre hospitalier de Thuir - Mission Santé Ville
Territoire prioritaire concerné	Les 9 quartiers prioritaires de Ville de Perpignan
Pilotes /partenaires associés	Pilotes : Centre Hospitalier de Thuir / ANPAA /Mission Santé Ville : dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale Partenaires : Ville de Perpignan, Département (MSP de perpignan)
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : Professionnels de Thuir, ANPAA et mission santé ville Moyens financiers : Politique de la ville / ARS / MILDT Moyens techniques : salle de réunions
Calendrier de réalisation	2015 / 2016 Programme pluriannuel
Résultats attendus	Meilleure connaissance de l'offre de soins en santé mentale et addictologie par les professionnels Meilleure orientation des personnes en difficultés Changement des regards et accueil facilité face à des publics en difficultés
Indicateurs de résultats	Nombre de séances Nombre de participants Type de professionnel sensibilisé

Coût de l'action	Droit commun	État	Ville de Perpignan	PMCA	CD	CAF	Autres partenaires

Fiche action n°3-4-7	Intitulé de l'action : Coordonnateur du CLSPD
Convention interministérielle de référence	
Articulation avec les autres contrats plans, schémas, existants	

Diagnostic	Actuellement, il n'existe pas de véritable CLSPD mais une instance technique plus axée sur la répression que sur la prévention. Un renforcement des actions de prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire perpignanais devrait permettre un apaisement de certaines situations tendues.
Objectif général	Mettre en œuvre le CLSPD dans sa forme plénière grâce à un coordonnateur
Objectifs opérationnels	Renforcer la coordination des politiques de prévention de la délinquance menées par les acteurs de ce domaine sur le territoire de la commune de Perpignan
Description de l'action et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du réseau d'acteurs locaux dans le champ de la sécurité et de prévention de la délinquance - Animation du partenariat en facilitant le travail en réseau notamment dans le cadre de la politique de la ville, GUP, PRE, Contrat Local de Santé... - Animation et coordination des différentes instances partenaires - Animation du Contrat Local de Sécurité (CLS) et de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) - Animation des dispositifs ou groupes de travail : Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), groupe de travail Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) - Animation et suivi des actions du Conseil des Droits et Devoirs de la Famille (CDDF), le Travail d'Intérêt Général (TIG) de la Ville de Perpignan
Territoire prioritaire concerné	Tout le territoire de la Commune de Perpignan, en particulier les quartiers prioritaires
Pilotes / Partenaires associés	Pilote : Ville de Perpignan Partenaires : Etat, Département, associations, CAF, Défenseur des Droits...
Moyens humains, financiers et techniques	Moyens humains : 1 agent coordonnateur (niveau attaché – Cadre A) Moyens matériels : 1 bureau, 1 ordinateur, 1 téléphone Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> - budget envisagé : 45 000 € / an - droit commun + crédits spécifiques -
Calendrier de réalisation	2° trimestre 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte de l'aspect prévention du CLSPD - Meilleure coordination de l'ensemble des procédures, groupes de travail, instances partenariales œuvrant dans le cadre de la prévention et de la sécurité
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances plénières du CLSPD - Nombre de réunions thématiques du CLSPD - Suivi des actions du CLSPD - Statistiques de la délinquance

Coût de l'action		Etat	Ville de Perpignan	Département	C.A.F.	Autres partenaires
	Droit commun		45 000 €			
	Crédits spécifiques					